

**PORTER LES VALEURS
DEMOCRATIQUES
ET HUMANISTES DE LA
RESISTANCE AU CŒUR
DES DEBATS CITOYENS**

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDÉ DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1306-1307-1308 Juillet-août-septembre 2016

1936 : AVEC LA REPUBLIQUE ESPAGNOLE...



Le 16 février 1936, les Espagnols élisent une majorité de gauche, de Frente popular. Conduits par Franco, des militaires se soulèvent contre la République, que du monde entier viennent soutenir des volontaires, qui formeront des Brigades internationales combattant aux côtés des Républicains espagnols le fascisme franquiste appuyé par Hitler et Mussolini.

Le roi Alphonse XIII ayant été contraint de partir en exil, l'Espagne était redevenue le 14 avril 1931 une République ; redevenue, car une première avait existé de manière éphémère entre février 1873 et décembre 1874.

Les premiers mois du régime républicain vont être marqués par la restauration de la Généralité de Catalogne qui en exprime l'autonomie, l'épuration de l'armée (8 203 gradés sur 20 578 sont mis à la retraite, les autres devant prêter serment de fidélité), l'expulsion du cardinal-primat Segura, qui avait appelé au retour du Roi, la mise en œuvre d'une politique laïque, l'expropriation de couvents et monastères, la légalisation du divorce, la gratuité de l'école, la mise en œuvre d'une réforme agraire...

Le 10 août 1932, le général Sanjurjo tente un prononciamiento qui échoue ; condamné à mort, il sera gracié et s'exile au Portugal...

Les trois années qui vont suivre, alors que le pays est gouverné par des majorités de centre gauche et de centre-droit, vont être marquées par l'organisation politique de l'extrême-droite, en premier lieu de la Phalange espagnole, sous l'impulsion de José Antonio Primo de Rivera, fils d'un ancien dictateur, ainsi que par des affrontements politiques et sociaux, avec les insurrections libertaires de janvier et décembre 1933 à Barcelone, Valence, Madrid et Saragosse, la grève générale des paysans et journaliers du 5 juin 1934, dont la répression fera 13 morts et entraînera 7 000 arrestations, et le soulè-

vement ouvrier des Asturies entre les 6 et 9 octobre 1934, dont la répression, confiée à l'armée, fera, sous la conduite du général Franco, 1 335 morts, 2 951 blessés et entraînera 30 000 arrestations. Franco est nommé chef d'état-major...

La dissolution le 7 janvier 1936 des Cortes (parlement) conduira à des élections le 16 février, lors desquelles s'affronteront le bloc des partis de droite et les partis de gauche (Communiste, socialiste, radicaux républicains, autonomistes catalans, basques et galiciens) rassemblés sur un programme de Frente popular (Front populaire).

La victoire du Front populaire va radicaliser la vie politique et sociale. L'extrême-droite se rassemble autour de la Phalange, qui est dissoute le 15 mars, tandis que des chefs militaires, Sanjurjo, Mola, Goded, Franco (qui a été limogé de son poste de chef d'état-major) préparent un soulèvement, qui éclate le 17 juillet au Maroc espagnol dont les factieux prennent le contrôle. En Espagne même, si le soulèvement est par la mobilisation populaire tenu en échec à Madrid, à Barcelone, à Valence, au Pays basque et dans les Asturies, une junte nationaliste s'installe le 26 juillet à Burgos, la Navarre, l'Estramadure, la Galice passent sous son contrôle ; le 27 juillet arrivent au Maroc espagnol les premiers avions allemands et italiens, qui transportent en Espagne 14 000 soldats nationalistes, dont l'offensive sur Madrid sera stoppée en novembre dans les faubourgs de la capitale.

La «non-intervention» en Espagne, décidée sous la pression britannique, n'est absolument pas respectée par l'Allemagne et l'Italie, qui vont envoyer auprès de Franco des dizaines de milliers d'hommes, et elle entrave l'aide à l'Espagne républicaine ; au secours de laquelle viennent des antifascistes (communistes, socialistes, progressistes) de nombreux pays de tous les continents, regroupés au sein des Brigades internationales à partir d'octobre 1936.

L'ANACR RAVIVE LA FLAMME



Sur la tombe du Soldat inconnu, le 23 août (voir p. 20)

SOUTENIR L'ACTION DE L'ANACR

Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.)

BON de SOUTIEN
2016

5

Conservez ce bon, il peut vous être attribué un des nombreux cadeaux dont la répartition aura lieu par tirage au sort. Le liste en sera publiée dans le numéro du 1^{er} trimestre 2017 du « Journal de la Résistance - France d'abord ».

**Donner à l'ANACR
les moyens
de vivre
et de lutter
pour les idéaux
de la Résistance !**

Chaque année, l'effort financier fait par les adhérents et par les Amis de l'ANACR, en souscrivant les bons de soutien, en les diffusant autour d'eux, est une aide précieuse irremplaçable pour notre Association, pour lui conserver les moyens financiers de son combat pour la mémoire et les valeurs de la Résistance, pour lutter contre les résurgences du fascisme. Les talons des bons de soutien pourront être, accompagnés de leur règlement, renvoyés au siège national jusqu'au **31 décembre 2016**.

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Journée nationale de la Résistance
- P. 3 : Editorial
- P. 4-5 : Le Comité Médical de la Résistance
- P. 6 : Un maquis ardéchois à l'action
- P. 7 à 16 : Le dossier : Le et les Procès de Nuremberg
- P. 17 : Ralliement de l'Inde française
- P. 18-19 : La Résistance éthiopienne
- P. 20 : La vie de l'Association
- P. 21-22 : Nos deuils
- P. 23 : Avis de recherche
- P. 24 : Les livres

JOURNEE NATIONALE DE LA RESISTANCE

Pour la troisième année consécutive, la Journée Nationale de la Résistance a été célébrée le 27 mai dans la quasi-totalité des départements, le plus souvent avec la participation des autorités de l'Etat. Comme dans notre dernière parution, nous évoquons ci-dessous cette commémoration dans quelques départements et territoires. Dans notre prochaine édition, nous évoquerons à nouveau dans plusieurs autres.



A Nice, Henriette Dubois, Présidente de l'ANACR,



à Manosque toute proche



... et dans lointaine Papeete

ALPES-MARITIMES

NICE. Le vendredi 27 mai à 18h, sous la présidence de M. Sébastien Humbert, secrétaire général adjoint de la Préfecture, a été commémorée au jardin de la villa Thiole devant une centaine de personnes la Journée Nationale de la Résistance. Henriette Dubois - Nelly dans la clandestinité - (Présidente nationale, coprésidente départementale de l'ANACR et cofondatrice du Musée de la Résistance Azuréenne), prononça l'allocution au nom de la Résistance azuréenne, rappelant la genèse des deux stèles présentes dans le jardin depuis avril 1995, le passage à la clandestinité de Jean Moulin dans les Alpes-Maritimes en février 1941, l'ouverture de la galerie de peinture Romanin qui servira de «couverture» à ses activités clandestines et à la dizaine de voyages accomplis dans le département d'octobre 1942 à juin 1943, le rôle fédérateur qu'il joua alors, notamment dans la publication de deux tracts communs de la Résistance diffusés en novembre 1942 puis en janvier 1943, avant de lire le message de Louis Cortot, Compagnon de la Libération et président national de l'ANACR ; le secrétaire général adjoint de la Préfecture lut ensuite le message du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants, M. Jean-Marc Todeschini. Puis ce fut le dépôt de gerbes devant les stèles Jean-Moulin et Charles-de-Gaulle (déposées l'une par Henriette Dubois et Jean-Louis Panicacci, l'autre par Pierre Morissée puis celle de M. le Préfet). La Ville de Nice était représentée par Olivier Robaut, conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants le Conseil départemental par Catherine Moreau et l'on notait la présence du colonel Fix (FFL), de Jean Biancotto (UFAC) et de Rémy Giacchero (ONAC).

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Le comité départemental de l'ANACR a organisé le vendredi 27 mai, en début d'après-midi, une cérémonie à **MANOSQUE** à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance. Devant le monument départemental, situé boulevard Elémir-Bourges, Françoise Besson et Eliane Mévouillon, le Résistant Marcel Put, ainsi que plusieurs dizaines d'élèves de l'école élémentaire du Colombier, du lycée Félix-Esclanong et du lycée des métiers Louis-Martin-Bret, ont déposé une gerbe, respectée une minute de silence, avant d'entonner le «Chant des partisans», «Nuit et brouillard» et «la Marseillaise». Entre-temps, le proviseur du lycée des métiers Martin-Bret, Michel Pastwa, avait évoqué le parcours du chef de la Résistance bas-alpine durant la Seconde Guerre Mondiale, deux lycéennes d'Esclanong rappelant les fondements du programme Conseil National de la Résistance.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Dans le cadre de cette Journée Nationale de la Résistance, l'ANACR a mis en avant l'action multiforme de la Résistance dans le département.

A 11h30, rue Richepin à **PERPIGNAN**, un hommage a été rendu en commun avec le Syndicat CGT, dans le hall de la DDTM, à Gilbert Brutus (Mouvements Unis de la Résistance) et Louis Espare (membre du Service de Renseignement Air), tous deux «Morts pour la France», ainsi qu'à tous les employés des Ponts-et-Chaussées qui, au péril de leur vie, se sont battus pour la Libération, l'écrasement du nazisme et la reconstruction du pays sur les bases du programme du CNR.

A 12h30, «Salle Bolero» (rue des Eaux Vives à Perpignan), a été évoquée la création de la société nationale EdF - GdF, réalisant ainsi un des objectifs du programme du Conseil National de la Résistance, à savoir le retour à la nation des sources d'énergie.

A 17 heures, à la gare d'**ELNE**, rendez-vous fut donné devant la plaque érigée par l'ANACR, l'ANCAC et le Souvenir Français à la mémoire du cheminot Joseph Planes, fusillé par les Allemands avec son camarade de travail, Pierre Baco, pour leur activité au sein d'une filière d'évasion des Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur. A 18 heures, au rond-point du 27 mai à Elne, fut commémorée la création du Conseil National de la Résistance.

ALLIER

Le 27 mai dernier, Journée Nationale de la Résistance, le comité Local de l'ANACR Meillard-Le Montet était accueilli par la municipalité de **ROCLES** pour commémorer la création du CNR, et célébrer plus largement la victoire sur le nazisme obtenue par l'action conjuguée des Alliés et de la Résistance.

Dans son propos d'accueil, Robert Bougerolles, maire de Rocles, retraça l'histoire de la Résistance, de ses prémices très tôt manifestés contre la capitulation pétainiste jusqu'à la mission unificatrice de Jean Moulin.

Dans sa prise de parole pour l'ANACR, Mickaël Laurent retraça tout le processus d'unification des Résistances pour présenter le contenu du programme du CNR dont le contenu progressiste, au-delà des mesures propres à assurer la victoire et la reconnaissance des alliés, allait assurer la reconstruction de la démocratie politique et sociale à la Libération dans une dynamique de paix et de progrès social.

Aux côtés de Fernand Maupas pour les Anciens Combattants, les élus présents, Michel Lafay président de la Communauté de Communes, Bocage Sud, et Guy Chambefort, député de l'Allier, dont le soutien financier au comité local de l'ANACR est précieux, ont prodigué avec la conseillère départementale Marie Françoise Lacarin les remerciements et félicitations aux bénévoles qui travaillent efficacement pour promouvoir les valeurs et le patrimoine mémoriel de la Résistance.

Avant le verre de l'amitié offert par la municipalité, la cérémonie s'est achevée sur la mise à l'honneur de Léopold Labrune, lycéen tringétois en classe de 1^{er}, et brillant lauréat du Concours National de la Résistance et de la Déportation dans l'Allier. Avec les félicitations du comité local de l'ANACR, le président Daniel Leveux lui remit l'ouvrage de Robert Fallut traitant de l'histoire du Camp Hoche, tout en l'encourageant à cultiver sa passion pour l'histoire.

COTES-D'ARMOR

La commémoration de la Journée nationale de la Résistance s'est déroulée au Monument aux morts de **BEGARD**, en présence du maire, Gérard Le Caër, de la Conseillère Départementale, Cinderella Bernard, et de la députée Annie Le Houérou, de 25 drapeaux d'associations d'anciens combattants. Trois gerbes ont été déposées, Pierre Martin, Président national de l'ANACR, a lu message du président Louis Cortot ; puis, après le Chant des partisans et la Marseillaise, entonnée par l'ensemble des participants, la cérémonie s'est poursuivie en mairie, où le Maire a lu le message de M. Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'Etat.

DORDOGNE

A l'occasion de la Journée Nationale de la Résistance, l'Avenue Roger-Ranoux (ex-avenue de La Galibe, lieu-dit Le Rieu) a été inaugurée le vendredi 27 mai 2016 sur la commune de **LE LARDIN SAINT-LAZARE**, en mémoire du «lieutenant-colonel Hercule», co-chef départemental des FFI en Dordogne. Le maire du Lardin, Laurent Delage, a rappelé que cet hommage à «Hercule», pseudonyme de Roger Ranoux décédé en juillet 2015, avait été initié par son prédécesseur, Jean-Paul Gardet, et les responsables des comités d'anciens combattants. A l'attention de Mme Ranoux, le maire souligna : «vous avez su tous les deux franchir le seuil de la peur pour défendre la France». L'avenue de La Galibe a changé ainsi de nom au 1^{er} juin 2016 et devient l'avenue Roger-Ranoux. Un vin d'honneur a été offert ensuite par la municipalité aux anciennes écoles de Saint-Lazare.

Les Comités ANACR de Terrasson et Condat, et la section ARAC du Lardin St Lazare étaient présents, ainsi que de nombreuses personnalités locales : Mireille Borde (vice-présidente du conseil départemental), Jean-Paul Bedoin président de l'ANACR-Dordogne et secrétaire général-adjoint national, Dominique Bousquet, Francine Bourra, Serge Pedenon...

DE GLISSEMENT EN GLISSEMENT ET GLISSEMENT...

« **L**e nombre sans cesse croissant d'étrangers résidant en France impose au Gouvernement... d'édicter certaines mesures que commande impétueusement le souci de la sécurité nationale, de l'économie générale du pays et de la protection de l'ordre public. Il convient d'indiquer, dès l'abord... que le présent décret... ne porte aucune atteinte aux règles traditionnelles de l'hospitalité française, à l'esprit de libéralisme et d'humanité qui est l'un des plus nobles aspects de notre génie national ».

Ce texte, signé par le chef du gouvernement et le ministre de l'Intérieur, est adressé au Président de la République. Et date, non pas comme une lecture rapide pourrait le faire croire, de septembre 2016, mais du 2 mai... 1938 ; le chef du Gouvernement étant alors Edouard Daladier, le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut et le Président de la République Albert Lebrun. Il accompagne la présentation à la signature du Président d'un « Décret-loi », premier d'une série portant non seulement, à l'encontre de ce qui est affirmé, « atteinte aux règles traditionnelles de l'hospitalité française » mais qui aussi, durant les deux années qui vont suivre, vont profondément altérer la vie démocratique de notre pays, anticipant, facilitant sa destruction à l'été 1940 par l'Etat français pétainiste ; dont plusieurs des mesures liberticides et xénophobes – telle la loi du 22 juillet 1940 remettant en cause les naturalisations depuis 1927 – sont en directe filiation du décret de 1938, censé respecter « l'esprit de libéralisme et d'humanité de notre génie national ».

Ainsi, en matière de libéralisme et d'humanité, ce décret-loi du 2 mai 1938 « Sur la police des étrangers », que précise un second du 4 mai, prévoit – dans son article 4 – que « tout individu qui, par aide directe ou indirecte aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger sera puni... » et, dans son article 8, que « le ministre de l'Intérieur pourra par mesure de police, en prenant un arrêté d'expulsion, enjoindre à tout étranger domicilié en France ou y voyageant de sortir immédiatement du territoire français et le faire reconduire à la frontière ».

Six mois après la publication des décrets de mai précédent, un nouveau texte est soumis le 12 novembre 1938 à la signature du Président de la République : « Les décrets des 2 et 4 mai dernier... ont clairement marqué la discrimination que le gouvernement entend faire entre les individus moralement douteux, indignes de notre hospitalité, et la partie saine et laborieuse de la population étrangère. Ces textes... ont déjà eu les effets les plus utiles. Nous estimons qu'il serait opportun d'en faciliter encore l'application... Tout en précisant les droits dont jouissent les étrangers naturalisés, nous avons déterminé les modalités suivant lesquelles certains étrangers pourraient accéder de plein droit à la nationalité française, en raison soit de leur naissance en France, soit par le mariage avec un de nos nationaux. Il importe... d'enlever à cette accession son caractère trop « automatique »... Cette préoccupation nous a également amené à simplifier la procédure de déchéance de la nationalité... S'il fallait strictement régler les conditions d'acquisition de la nationalité française, il n'était pas moins indispensable d'assurer l'élimination rigoureuse des indésirables... il est de ces étrangers qui, en raison de leurs antécédents judiciaires ou de leur activité dangereuse pour la sécurité nationale, ne peuvent, sans péril pour l'ordre public, jouir de cette liberté encore trop grande que leur conserve l'assignation à résidence. Aussi est-il apparu indispensable de diriger cette catégorie d'étrangers vers des centres spéciaux où elle fera l'objet d'une surveillance permanente... ». En 1939 encore, le 18 novembre, la France étant en guerre depuis septembre, un nouveau décret précise dans son article 1^{er} que « lorsque l'état de siège a été proclamé, les individus dangereux pour la défense nationale ou pour la sécurité publique peuvent, sur décision du préfet, être éloignés par l'autorité militaire des lieux où ils résident, et, en cas de nécessité, être astreints à résider dans un centre désigné par décision du ministre de la Défense nationale et de la Guerre et du ministre de l'Intérieur ».

A qui ces textes vont-ils s'appliquer ? Dans un premier temps la « cible » affichée sont les immigrés illégaux, clandestins ou sans-papiers dirait-on aujourd'hui, nombreux en cette fin des années trente à avoir fui la misère, l'antisémitisme, les dictatures fascistes d'Europe centrale et orientale (auxquels viendront se joindre début 1939 plusieurs centaines de milliers d'Espagnols fuyant le franquisme). Mais, la notion d'« individus dangereux pour la sécurité et la Défense nationale » va être extensive, et s'appliquer successivement aux mineurs polonais – légaux – du Nord ayant fait grève en octobre 1938, aux réfugiés espagnols, aux antifascistes allemands en 1939, puis aux communistes français au printemps 1940... Tous iront peupler des Centres d'internement administratif, dont le premier ouvert en février 1939 fut celui de Rieucros en Lozère. A l'été 1940, ces centres passeront sous le contrôle des Allemands et du régime pétainiste, dont la politique à l'égard des étrangers et des opposants accentua dramatiquement la législation répressive... déjà en place ; de glissements en glissements... L'Histoire impose la vigilance pour le présent ; le futur étant de plus toujours... incertain !

Louis CORTOT
Compagnon de la Libération

Notre Ami et Camarade
Louis CORTOT

Compagnon de la Libération,
Coprésident de l'ANACR,
a été élevé le 14 juillet

à la dignité de Grand Officier dans
l'Ordre de la Légion d'Honneur.
Cette distinction bien méritée qui
l'honore honore notre Association

DANS NOTRE AGENDA

**27 DECEMBRE : HOMMAGE
A FABIEN AU CIMETIERE DU
PERE-LACHAISE A PARIS**

Comme chaque année, l'ANACR rendra, avec les anciens du 15-1, hommage à Pierre Georges, le colonel Fabien, tombé avec plusieurs de ses camarades de combat à Habsheim le 27 décembre 1944.

Et s'inclinera sur la sépulture de Pierre Villon, secrétaire général du Front National clandestin, vice-président du CNR et Président du Comac, Président de l'ANACR durant de nombreuses années.

On se réunira à l'entrée du Père-Lachaise à 10 h 30, la cérémonie débutera à 11 heures.

LE COMITE MEDICAL DE LA RESISTANCE

Les blessés des combats de la Résistance, nécessitant des soins discrets, la situation sanitaire de la population, l'avenir de la profession médicale, les discriminations pétainistes à l'égard des Juifs, les déportations, la

volonté de libérer la France de l'occupant nazi vont conduire de nombreux professionnels de santé à s'engager dans la lutte...

C'est en mars 1941 que se manifestera publiquement dans le milieu médical l'existence d'une structure de Résistance formée à l'automne 1940, la Renaissance médicale française, dont les animateurs – en liaison avec ceux de l'*Université libre* et de *La Pensée libre*, Georges Politzer, Jacques Solomon et Jacques Decour – sont deux médecins communistes, Maurice Ténine et Jean-Claude Bauer.

Né le 14 février 1907 à Alexandrie (Égypte), dans une famille d'immigrés juifs de Russie, qui s'installèrent en 1909 en France, Maurice (Moïshé) Ténine, bachelier en 1924, entreprit des études de médecine, Ténine adhéra au Parti communiste et milita durant ses études à l'Union fédérale des étudiants (U.F.E.). Il obtiendra le titre de docteur en 1935. Installé comme médecin à Fresnes, il y fut élu en 1937 conseiller municipal communiste, avant d'aller exercer en 1938 à Antony.

Mobilisé de septembre 1939 à juillet 1940 comme infirmier, déchu de son mandat le 9 février 1940, Maurice Ténine fut, dès sa démobilisation victime de la loi pétainiste du 16 août 1940 excluant les naturalisés de la profession médicale, et dut faire tenir son cabinet par des amis.

Engagé dans la Résistance dès l'automne 1940, il rédigea avec le docteur Marcel Penin, une «Lettre à un médecin démobilisé», ses fonctions clandestines consistaient notamment en l'organisation du service médical pour les membres de l'Organisation spéciale (O.S.) du Parti communiste clandestin.

Arrêté le 17 février 1941 par la police française, il fut interné à Clairvaux (Aube), puis en mai à Châteaubriant, où il sera l'un des quatre médecins qui assureront le fonctionnement de l'infirmerie du camp. Il sera l'un des 27 fusillés du 22 octobre 1941.

Alors étudiant en médecine, Jean-Claude Bauer adhéra au PCF en 1934 et, pendant la guerre d'Espagne, il milita à la Centrale sanitaire internationale. Devenu médecin, installé à Saint-Ouen, mobilisé en 1939, gravement blessé en juin 1940 à son poste de secours régimentaire, il fut

fait prisonnier mais s'évada lors d'un transfert vers un hôpital parisien, retournant à Saint-Ouen, où il reprit son métier.

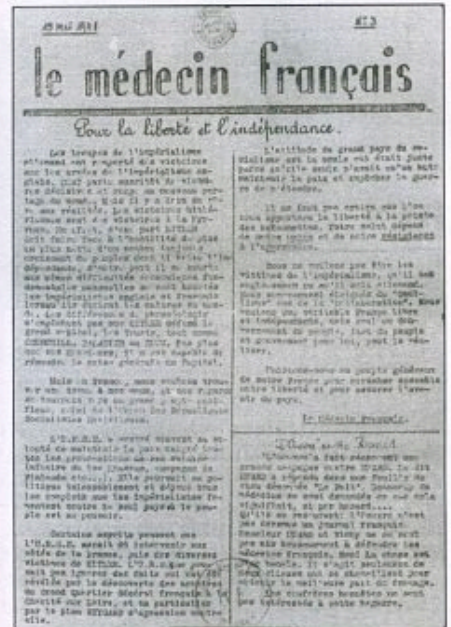
À partir d'octobre 1940, intégré dans l'appareil technique central du Parti communiste, il participa au lancement de la revue clandestine *La Pensée libre* (février 1941). Et, à partir de mars 1941, il assura – notamment avec le concours de Marcel Penin – la rédaction et l'édition du *Médecin français* clandestin, dont le premier numéro parut en mars 1941, sans être contact direct avec ses diffuseurs ; en particulier avec le comité que le phthisiologue Hector Descomps forma en avril 1941 avec Fritz Busser, André Laporte, Gaston Cordier, Jean Coste et le psychiatre Lucien Bonnafé, seul communiste de ce groupe de médecins, en liaison avec le chirurgien Raymond Leibovici.

Jean-Claude Bauer fut arrêté le 2 mars 1942 par la Brigade spéciale de la préfecture de police de Paris, au cours d'un rendez-vous avec Jacques Solomon. Emprisonné à la prison du Cherche-Midi, puis à celle de la Santé, torturé, il fut, sans avoir parlé, fusillé au Mont-Valérien le 23 mai 1942, avec Georges Politzer, Georges Dudach et Jacques Solomon.

LE FRONT NATIONAL DES MEDECINS

Le 15 mai 1941, à l'initiative du Parti communiste, avait été annoncée la fondation du «Front National de lutte pour la libération et l'indépendance de la France», ayant vocation de rassembler largement en son sein des Résistants de toutes sensibilités. C'est d'abord dans les milieux intellectuels, notamment qui avaient été proches de *La Pensée Libre* dès sa création qu'il va s'organiser, avant de s'étendre à toutes les couches de la population.

Au sein du monde médical, la cheville ouvrière de son organisation va être Raymond Leibovici, qui, depuis la chute de Jean-Claude Bauer assure avec le Dr Hector Descomps la maîtrise de la publication du *Médecin français*, et qui avait été associé aux contacts ayant conduit à la formation du Front national



Par ailleurs, Raymond Leibovici, va monter le service sanitaire de l'O.S. qui se fonda en mars 1942 dans les FTP : ambulances et salles d'opération clandestines, cachettes pour les blessés... Il va bénéficier du concours en Région parisienne, à partir de juillet 1942, d'Henri Chrétien et Aimé Albert, deux anciens responsables des étudiants communistes d'avant-guerre. L'interne Yves Cachin – qui, avec Georges Bilki-Pasquier a créé le «Front national des internes des hôpitaux de Paris» – assure les contacts avec l'Assistance publique (l'interne Jean Roujeau) et les milieux syndicalistes hospitaliers (l'infirmier Jean-Louis Loche). Agent de liaison d'Henri Chrétien, Fanny Bré monte un réseau d'infirmières. De nombreux étudiants en médecine travaillent pour ce service sanitaire, tel l'externe Jean Rozynoer, contact d'Henri Chrétien pour le groupe FTP de Maurice Le Berre, responsable de l'éphémère (juin-août 1942) maquis de Moret-sur-Loing en Seine-et-Marne (maquis du Calvaire). La plupart d'entre eux participent à la diffusion du *Médecin Français*.

De gauche à droite, Maurice Ténine, Jean-Claude Bauer, Raymond Leibovici, Robert Debré, Louis Pasteur-Valley-Radot, Paul Milliez.



En Zone Sud, le Front National des Médecins va prendre le nom de «Comité National des Médecins », sous la direction notamment d'un médecin toulousain, le Dr Jean Garipuy, du Professeur Gilbert Dreyfus ; Louis Aragon, écrivain mais aussi médecin, apporte son concours.

Raymond Leibovici, qui épaula aussi Pierre Villon au secrétariat du comité directeur du FN, va représenter les FTP, le 14 juillet 1943, au 1 rue Le Nôtre à Paris, à la fondation du Comité d'action contre la déportation (CAD) où, rejoint par Henri Rol-Tanguy, il sera organisateur, avec Charles Laurent, de son service de faux papiers.

Pour autant, Raymond Leibovici continue à diriger le service sanitaire des FTP et à animer les groupes de médecins liés au FN en zone Nord. Il va être un acteur essentiel du rapprochement avec l'autre grand courant de la Résistance médicale, le gaulliste.

SERVICE DE SANTE DE LA RESISTANCE (SSNR)

Il y eut aussi en effet un Comité médical de l'OCM (Organisation civile et militaire), créé fin 1942 par le professeur Pasteur Vallery-Radot ; lequel sera rejoint par Robert Merle d'Aubigné, jeune chirurgien des hôpitaux, orthopédiste, ainsi que par Thérèse Bertrand-Fontaine, seule femme-médecin des hôpitaux à l'époque, Paul Funck-Brentano, professeur de gynécologie et Clovis Vincent, professeur renommé de neurochirurgie. Sera secrétaire du groupe ainsi constitué Paul Milliez, alors interne de Pasteur Vallery-Radot, et membre important de la Conférence Laënnec, avec le Père Riquet, qui deviendra en 1943 l'aumônier général du Comité Médical de la Résistance. Ils côtoieront un millier d'étudiants en médecine parisiens.

Entre janvier et septembre 1943, lié au processus de rapprochement entre les différents mouvements de Résistance – dont l'OCM – qui a conduit à la formation des Mouvements Unifiés de la Résistance (M.U.R.) et de l'Armée secrète (A.S.), Pasteur Vallery-Radot, que tous appellent P.V.R., unifie les différentes structures des services de santé de ces mouvements dans un «Service de Santé National de la Résistance» (SSNR), dont l'organisation en zone sud va être confiée à un gynécologue-accoucheur, Maurice Mayer, lequel rassemblera des hommes tels les professeurs Robert de Vernejoul et Louis Bugnard.

Mais, rapidement, à l'image du procès ayant conduit en mai 1943 à la création du CNR et qui se prolongera par la formation des F.F.I. va se poser le problème de l'unité des structures médicales de la Résistance ; en premier lieu le SSNR et le Front National des médecins. C'est la volonté du CNR et celle du CFLN que préside le général de Gaulle.

L'opinion du CNR va être exprimée par Claude Bouchinet-Séreulles, de la commission des services de santé du CNR, qui provoque la réunion, le 29 septembre 1943 des représentants de l'O.C.M., P.V.R., Thérèse Bertrand Fontaine, Paul Milliez, Robert Merle-d'Aubigné et Claude Dufourmentelet, avec celui du Front National, Raymond Leibovici. Celle du CFLN va bientôt être exprimée par José Aboulker, parachuté dans la nuit du 20 au 21 octobre 1943.

Pour l'heure, le SSNR et le FN vont, non sans discussion quant à leur représentativité respective, s'accorder sur la mise en place d'un «Comité directeur de la Résistance médicale», dans lequel l'OCM-SSNR aurait 3 représentants, P.V.R. Thérèse Bertrand-Fontaine et Paul Milliez, épaulés de fait par deux personnalités médicales indépendantes, Clovis Vincent et Robert Merle d'Aubigné, et le Front National des Médecins et son proche Service de santé des FTP deux, Hector Descomps et Raymond Leibovici. Le délicat problème de la Présidence sera – provisoirement – réglé par l'entrée le 8 octobre dans le Comité Directeur du professeur Robert Debré, la structure prenant ce jour le nom de «Comité Médical de la Résistance».

Provisoirement, car José Aboulker, chargé par le Bureau Central de Renseignement et d'Action (B.C.R.A.) gaulliste d'une «mission d'organisation sanitaire en France occupée», va promouvoir à la tête du CMR Pasteur-Vallery-Radot, Robert Debré n'en étant que vice-président. Ayant adhéré au Front National Robert Debré acceptera en décembre 1943 la Présidence du Front national des Médecins. Raymond Leibovici, qui conservera la responsabilité des médecins Franc-Tireurs et Partisans (FTP), sera lors de l'insurrection de Paris en août 1944 nommé lieutenant-colonel.

LE COMITE MEDICAL DE LA RESISTANCE

C'est donc sous la Présidence jusqu'à la Libération de Pasteur-Vallery-Radot, qu'assiste au secrétariat général du CMR Paul



Milliez et qui peut s'appuyer pour la Zone Nord sur Claude Dufourmentelet et sur Maurice Mayer pour la Zone Sud, que le CMR – qui se décentralise en Comités Médicaux départementaux de la Résistance (CMDR) – va développer son action en cette fin 1943 et lors du premier semestre 1944.

Vont être sous sa supervision constitués des dépôts clandestins de matériel médical, des «valises chirurgicales» d'urgence, mis en place dans les services hospitaliers officiels des structures clandestines, les Groupes médicaux de secours, pouvant accueillir tout aussi clandestinement des blessés de la Résistance avant de se transformer en équipes médicales à visage découvert lors des combats de la Libération, installées des cliniques clandestines dans des fermes isolées, recensés les médecins amis, en envoyer aux maquis... A la tête de cette action, Robert Merle d'Aubigné et le chirurgien Paul Funck-Brentano, qui a adhéré au Front National des Médecins.

Lors de l'Insurrection Nationale, tant à Paris qu'en Province, les équipes médicales du CMR vont voir affluer – aux côtés de médecins chevronnés engagés de longue date au sein de la Résistance et pour apporter leur secours aux combattants – de nombreux jeunes internes.

La Libération venue, le CMR – dont le Président Pasteur Vallery-Radot va, en tant que secrétaire général à la Santé, faire partie, du 29 août au 4 septembre 1944, du Gouvernement provisoire dans l'attente de l'arrivée du GPRF à Paris, s'attacher à "dévichyser" l'Ordre des Médecins et moderniser le système de santé.

De gauche à droite : Claude Dufourmontel, Thérèse Bertrand-Fontaine, Clovis Vincent, Robert Merle d'Aubigné, José Aboulker.



CE SONT CEUX DU MAQUIS...

4 AOÛT 1944 : UN TRAIN DE DEPORTATION LIBÉRÉ PAR LES MAQUISARDS ARDECHOIS

Il est des actions qui demandèrent autant de courage, il en est qui eurent des résultats aussi efficaces. Mais celle-ci fut particulièrement hardie, de plus ingénieusement conçue, magistralement effectuée, avec pour cadre la gare d'Annonay.

Le 1^{er} août 1944, à la prison des Baumettes à Marseille, 71 prisonniers d'origines diverses¹ sont rassemblés pour être déportés en Allemagne. Ils sont 7 femmes – dont deux jeunes filles – et 64 hommes, dont certains très jeunes, à monter dans un wagon. Les femmes occupent un compartiment qui leur est réservé. Les hommes sont attachés deux par deux à des menottes. 12 soldats allemands accompagnent le convoi.

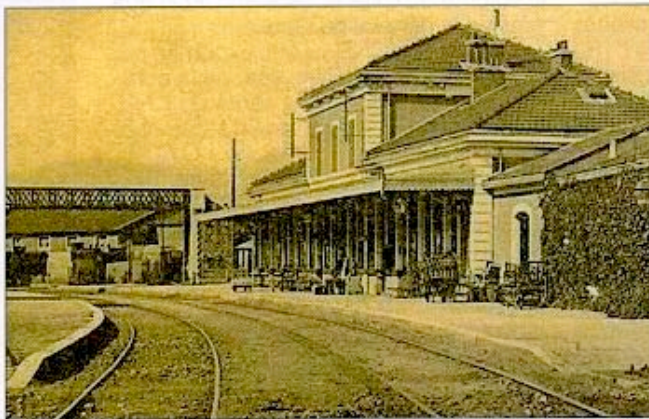
Mis à part quelques corbeilles de fruits et légumes dont les populations leur avaient fait don en cours de route, mais dans lesquelles les soldats allemands se servaient pour leur consommation personnelle, les détenus n'avaient reçu aucune nourriture.

Le train, parti à 20 h à destination de la région de Paris, va être systématiquement retardé dans son trajet par les cheminots français, il doit s'arrêter pour la nuit à Rognac. Arrivé en Ardèche, sur la rive droite du Rhône, au Teil, le convoi est pris en surveillance par les Services de Renseignements de l'Armée Secrète (A.S.).

L'état-major du maquis de Vanosc (A.S. Ardèche, Secteur A)², avec à sa tête le commandant Jarret, suit la progression du convoi par téléphone, avec la complicité de cheminots et d'employés de Postes de la vallée. Il attend un point propice pour intervenir, un train blindé stationné à Tournon-sur-Rhône dissuade de le faire.

Ce sera la gare de Peyraud, petit village ardéchois situé au bord du Rhône à 20 kilomètres d'Annonay et à 30 km de Vanosc, où le convoi arrive deux jours après son départ de Marseille. De cette gare, un pont ferroviaire (un des rares alors encore intacts sur le Rhône), permet de franchir le fleuve pour rejoindre la rive gauche et les voies ferrées allant vers Paris.

Le 3 août 1944, vers 20 heures, le Commandant Jarret donne l'ordre au Lieutenant Norbert d'aller attaquer d'urgence le convoi. Une vingtaine d'hommes, comprenant le Corps Franc Gérelli, se met en route sur le champ. Ils quittent Vanosc par la route puis, arrivés à l'extrémité du plateau qui surplombe la vallée, descendent à travers bois et ronces une pente abrupte jusqu'à proximité de la gare.



Gérelli et son adjoint Chevalier décident d'aller en reconnaissance. Ils rampent sous les wagons et atteignent un poste d'aiguillage distant de plusieurs dizaines de mètres de la gare.

Un cheminot sort alors de son poste, le duo en profite pour l'interroger. Gérelli lui fait comprendre qu'il exigera l'aiguillage du convoi sur la ligne Saint-Rambert – Firmigny qui passe par Annonay. Il lui demande aussi des précisions sur la formation du convoi et sur les forces allemandes qui l'escortent. Le cheminot explique que le convoi est accompagné d'une quinzaine de soldats allemands et qu'il est stationné en gare, à côté d'un train blindé que les hommes ont quitté pour aller se restaurer. Le convoi comprend une locomotive principale, un wagon postal, le wagon dans lequel se trouvent les déportés et deux locomotives auxiliaires. Il est sur le point de partir.

Chevalier revêt aussitôt la tenue de chef de quai, veste et casquette, et remonte aussi vite que possible le quai en balançant magistralement la lampe du cheminot. Il avance ainsi jusqu'à la locomotive de tête sans se faire remarquer. Il grimpe à bord, un revolver d'une main et la lampe de l'autre, et se trouve en présence d'un mécanicien, son chauffeur et deux employés qui regagnaient leur domicile.

Chevalier ordonne au mécanicien d'arrêter immédiatement la machine pour permettre les manœuvres d'aiguillage et demande à deux camarades du Corps Franc, arrivés en renfort, de prendre place dans chacune des deux autres locomotives. La machine de tête est remise en route et le convoi part, non pas vers le pont ferroviaire, mais en marche arrière, en direction d'Annonay.

Le convoi serpente en cahotant à travers la colline : entre Peyraud et Annonay, la pente est rude. Le voyage se passe néanmoins sans incident notable.

Peu avant Annonay, alors que le convoi roule à allure réduite, Chevalier demande au mécanicien de quitter le train pour éviter tout ennui et surtout le risque de se retrouver au milieu de fusillades.

«Seul le mécanicien Costes est resté à son poste et m'a bien conseillé», a témoigné Chevalier.

Entre temps, le Lieutenant Norbert avait demandé des renforts à Vanosc et fait boucler toutes les voies donnant accès à Annonay. De son côté, Gérelli, arrivé en gare d'Annonay, prépare l'aiguillage du convoi sur une voie de garage.

A 3 ou 4 heures du matin, le convoi s'arrête. C'est alors que les Allemands se rendent compte du guet-apens et ouvrent le feu. Mais le renfort était arrivé et la gare cernée par les maquisards de Vanosc, épaulés par un commando américain récemment parachuté. Le combat est rendu très compliqué : les soldats allemands se servent des prisonniers comme boucliers.

Il est environ 6 heures du matin quand plusieurs tirs de «bazookas» (lance-roquettes antichar mis au point par les Américains) mettent hors service les trois locomotives.

Ce n'est que lorsque les tirs furent moins nourris que l'assaut final est donné. Les maquisards pénètrent dans le train. Les mains en l'air, les soldats allemands se rendent sans plus de résistance ; mais on déplore trois morts parmi les prisonniers, ceux qui avaient servi de boucliers³.

Le wagon se vide et les soldats allemands faits prisonniers sont dirigés vers le camp de Vanosc. Les menottes des prisonniers enfin libérés sont cisailées. Après trois jours d'angoisse, tout le monde s'embrasse.

Les libérés seront hébergés quelque temps à Vanosc puis à Saint-Egrève avant de retrouver leurs familles.

Groupe de maquisards de Vanosc



¹ Isaac Schwartz, Marius Béranger et René Bernard.

² Sources : site ANACR-Ardèche, Musée de la Résistance en ligne, AERI, Dauphiné Libéré.

¹ 30 Juifs victimes des persécutions raciales, des résistants, des internés politiques. Parmi eux, deux jeunes filles, un jeune de moins de 18 ans...

² Le maquis de Vanosc, qui comptera jusqu'à 2000 maquisards à la libération définitive de la région le 1^{er} septembre 1944, est issu du maquis de Monestier, formé par une centaine d'hommes au lendemain de la première libération d'Annonay le 6 juin 1944.

UN DES BUTS DE GUERRE DES ALLIÉS : CHÂTIER LES CRIMINELS

Interrogé le 25 octobre 1940 sur les buts majeurs de la Guerre, Winston Churchill avait évoqué le «châtiment des crimes commis dans les pays occupés par l'Allemagne». Le 12 juin 1941, les représentants de huit gouvernements en exil réfugiés à Londres de ces pays occu-

pés, ainsi que ceux du Comité National Français présidé par le général de Gaulle, signent la «Déclaration de Saint-James» exprimant la volonté de juger les criminels de guerre par une juridiction internationale. Une orientation qui s'affirme en 1943...

A la mi-1943, la situation militaire a profondément évolué par rapport à celle prévalant lors d'une première rencontre ayant réuni à Moscou du 29 octobre au 1^{er} novembre 1941 la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'URSS, à laquelle les deux pays occidentaux assurent de leur appui face à l'agression allemande du 21 juin 1941. Et même par rapport à la seconde conférence qui se tiendra du 12 au 17 août 1942 dans la capitale soviétique, et lors de laquelle Winston Churchill (Grande-Bretagne), Averell Harriman (USA) et Joseph Staline (URSS) planifièrent le Débarquement en Afrique du Nord et abordèrent la question de l'ouverture d'un second front en Europe.

En effet, lorsque s'ouvre le 19 octobre 1943 – à nouveau à Moscou – une troisième conférence réunissant l'URSS, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, auxquels se joindra pour certaines de ses réunions la Chine, l'Armée rouge a été victorieuse au début de l'année à Stalingrad (2 février) et a libéré une grande partie de l'Ukraine, l'Afrique du nord – après l'offensive alliée en Tunisie victorieuse le 13 mai 1943 – a été totalement libérée des forces de l'Axe.

Et le principal allié d'Hitler en Europe, le régime fasciste italien, s'est effondré : après le débarquement allié en Sicile le 10 juillet 1943, Mussolini a été renversé le 25 juillet. Puis, la Sicile conquise, Anglais, Américains, Canadiens et Français ayant débarqué le 3 septembre dans la péninsule italienne, Naples sera prise le 1^{er} octobre... Et le gouvernement italien de Badoglio, qui avait demandé l'armistice aux Alliés le 8 septembre, a déclaré la guerre à l'Allemagne le 13 octobre...

L'HEURE DES COMPTES...

Cette troisième conférence de Moscou, qui réunit les ministres des Affaires Etrangères des trois Alliés, Vyatcheslav Molotov (URSS), Cordell Hull (Etats-Unis) et Anthony Eden (Grande-Bretagne) va, dans une «Déclaration de Moscou», signée le 30 octobre 1943, préciser que l'annexion de l'Au-

triche (*Anschluss*) en 1938 était nulle et non avenue ; et que les «trois puissances alliées, parlant au nom et dans l'intérêt des 32 Nations Unies, proclament solennellement ce qui suit (...) : lorsqu'un armistice sera accordé à un gouvernement formé en Allemagne, quel qu'il soit, les officiers et soldats allemands et les membres du Parti nazi qui ont été responsables, ou qui ont donné leur consentement aux atrocités, massacres et exécutions dont il a été question, seront renvoyés dans les pays où ils auront perpétré leurs abominables forfaits, pour y être jugés et châtiés conformément aux lois de ces pays libérés et des gouvernements libres qui y seront formés. Des listes seront établies avec tous les détails possibles, dans chacun de ces pays, et particulièrement dans les territoires envahis de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Grèce (y compris la Crète et les autres îles), de la Norvège, du Danemark, de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg, de la France et de l'Italie.

«Ainsi les Allemands qui ont pris part aux fusillades en masse des officiers polonais, à l'exécution d'otages français, hollandais, belges, norvégiens et de paysans crétois, ou qui ont pris part aux massacres effectués en Pologne et dans les territoires de l'Union soviétique actuellement arrachés à l'ennemi, ces Allemands sauront qu'ils seront ramenés sur la scène de leurs crimes et jugés sur place par les peuples qu'ils auront martyrisés. (...) La déclaration ci-dessus ne préjuge pas du cas des criminels de guerre allemands dont les crimes ont été commis sans qu'il soit possible de les localiser géographiquement. Ceux-là seront punis par une décision commune des gouvernements alliés.»

Cette volonté va être formalisée lors de la conférence quadripartite – Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS – qui tient à Londres ses travaux du 26 juin au 8 août 1945, et à l'issue de laquelle est adopté un «Accord concernant la poursuite et le châtiment

des grands criminels de guerre des puissances européennes de l'Axe» et fixant le statut d'un «Tribunal Militaire International (...) pour juger et punir de façon appropriée et sans délai, les grands criminels de guerre des pays européens de l'Axe».



A Potsdam : Clement Attlee, Harry Truman et Joseph Staline.

Faisant référence aux travaux en cours et recommandations de la conférence interalliée de Londres, celle qui réunit du 17 juillet au 2 août 1945 au château de Cecilienhof, près de Potsdam, à l'ouest de Berlin, Churchill puis Attlee, Truman et Staline¹, conclut : «Les trois gouvernements ont pris note des échanges de vues qui ont eu lieu au cours des dernières semaines à Londres... en vue d'aboutir à un accord sur les méthodes de jugement des principaux criminels de guerre, coupables... de crimes qui n'ont pas de localisation géographique particulière. Les trois gouvernements réaffirment leur intention d'appliquer à ces criminels une justice rapide et sûre. Ils espèrent que les négociations de Londres aboutiront à un prompt accord à cet égard et ils attachent une importance particulière à ce que le procès de ces grands criminels de guerre commence à une date aussi prochaine que possible. La première liste d'accusés sera publiée avant le 1^{er} septembre».

¹ Clément Attlee a remplacé Churchill, battu aux élections du 5 juillet 1945, Harry Truman a remplacé Roosevelt, décédé le 12 avril 1945

LE DOSSIER : LES PROCES DE NUREMBERG

cureurs adjoints seront Edgar Faure et Charles Dubost⁵.

Les Etats-Unis ont désigné comme procureur Robert Jackson, le Royaume-Uni Sir Hartley Shawcross et l'URSS le Procureur Roman Roudenko.

Les représentants des quatre signataires de l'Accord de Londres ont aussi en charge les intérêts d'autres nations victimes des nazis : ainsi la France a-t-elle en charge ceux de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Norvège.

LES AUDIENCES

Le Tribunal tiendra sa séance inaugurale le 18 octobre 1945... à Berlin, sous la présidence du juge soviétique, le major-général Tinichenko. Durant cette séance, l'acte d'accusation a été remis à la fois aux accusés et aux membres du Tribunal, dont la Présidence est confiée au juge britannique Geoffroy Lawrence.

Le procès va s'ouvrir à Nuremberg le 20 novembre 1945. A sa première séance, lors de laquelle l'acte d'accusation – rappelant les agressions militaires contre plusieurs pays, les crimes de masse contre les populations civiles des pays occupés, le génocide des Juifs et des Tziganes, ce que furent les camps de concentration et d'extermination, les crimes de guerre

contre les prisonniers, etc. – est lu durant cinq heures.

Suivront durant dix mois, 401 autres séances durant lesquelles seront auditionnés 61 témoins pour l'accusation et 33 pour la défense, projetés des

l'Humanité : le 24 janvier 1946, Charles Dubost présentera les témoignages concernant les exécutions, fera citer comme témoins Maurice Lampe et Francisco Boix, déportés à Mauthausen.



Premier rang, de gauche à droite : Hermann Göring, Rudolf Hess, Joachim von Ribbentrop, Wilhelm Keitel, Ernst Kaltenbrunner, Alfred Rosenberg, Hans Frank, Wilhelm Frick, Julius Streicher, Walther Funk, Hjalmar Schacht. Deuxième rang, de gauche à droite : Karl Dönitz, Erich Raeder, Baldur von Schirach, Fritz Sauckel, Alfred Jodl, Franz von Papen, Arthur Seyss-Inquart, Albert Speer, Konstantin von Neurath, Hans Fritzsche.

films sur la réalité tragiquement macabre et criminelle des camps de concentration et d'extermination, réalisés à leur libération, communiqués des centaines de documents diplomatiques, militaires, politiques et administratifs émanant des archives officielles – souvent ultra-secrètes – du régime nazi.

Dès le 21 novembre, à la question qui leur est posée quant à la reconnaissance de leur culpabilité, tous les accusés répondent : *nicht schuldig*, «non coupables» !

L'un après l'autre seront examinés les quatre chefs d'accusation, tel celui de «complot», qu'illustre le Protocole Hossbach relatant une réunion en 1937 entre Hitler, ses principaux ministres et généraux prévoyant la guerre avec la France et la Grande-Bretagne, l'Anschluss...

Sont abordés ensuite les crimes contre la Paix, c'est-à-dire les agressions contre la Pologne, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas la Belgique, le Luxembourg, la Yougoslavie, la Grèce et l'URSS.

Von Paulus, le vaincu de Stalingrad, viendra témoigner contre Göring, Jodl et Keitel, les impliquant dans les projets de guerre d'agression.

Mais les moments les plus dramatiques seront ceux consacrés aux crimes de guerre et crimes contre

Marie-Claude Vailant-Couturier, déportée à Auschwitz, délivrera un bouleversant témoignage sur la «vie» dans ce camp, sur l'extermination des Juifs. Des déportés d'autres camps (Dora, Buchenwald...) seront entendus.

Le Procureur soviétique Roudenko demandera justice pour l'assassinat de 3 millions de prisonniers soviétiques.

L'examen des crimes contre l'Humanité, commis par la Wehrmacht, les Einsatzgruppen, dans les camps d'extermination et de concentration, fera appel aux témoignages de victimes mais aussi de bourreaux ayant accepté de reconnaître

et commenter leurs crimes, tel Rudolf Höess, le commandant d'Auschwitz, qui évoquera les chambres à gaz et estimera ses victimes à 2 500 000. La projection de films tournés lors de la libération des camps déstabilisera la plupart des accusés.

Seront aussi évoqués la doctrine raciste du nazisme, la politique de germanisation, le torpillage par les U-boat de paquebots de passagers civils, l'assassinat des aliénés...

La défense des accusés – qui, à l'exception de Speer, ne reconnaîtront pas leur responsabilité de leurs actes – avancera trois argumentations principales : la première est que le Reich fonctionnant selon le Führerprinzip impliquant l'obéissance totale à Hitler, ils n'étaient que des exécutants, la seconde est que les vainqueurs – les puissances alliées – étaient responsables d'actes similaires à ceux qui leur étaient reprochés – le bombardement de Dresde étant de même nature que ceux de Coventry et Rotterdam, Goering fera le parallèle entre l'annexion du Texas par les Etats-Unis et l'Anschluss de l'Autriche, et la troisième est que les Alliés ayant signé avec Hitler les Accords de Munich, le Pacte germano-soviétique et accepté sans réagir la remilitarisation de la Rive gauche du Rhin, l'Anschluss et le démembrement de la Tchécoslovaquie, ils l'ont encouragé...

³ Henri Donnedieu de Vabres, professeur de droit international.

⁴ François de Menthon, professeur de Droit, Résistant dans le mouvement «Combat», il rejoint en 1943 Londres puis Alger, où il sera Commissaire à la Justice au sein du CFLN. Il sera ministre de la Justice dans le GPRF de septembre 1944 au 8 mai 1945. Début 1946, après le départ du général de Gaulle du Gouvernement, il quitte Nuremberg.

Auguste Champetier de Ribes, qui lui succède, est un ancien député et sénateur de la 3^e République, l'un des «80» ayant voté contre les pleins pouvoirs à Pétain, entré en Résistance au mouvement «Combat», membre de l'Assemblée Consultative Provisoire (ACP) à la Libération.

⁵ Charles Dubost : procureur de la République à Pontarlier en décembre 1940, il rejoint la Résistance, dont il anime un réseau local.

La Délégation française comprendra aussi un Secrétaire français du Tribunal, le colonel A. Martin-Havard, des Avocats Généraux (chefs de section) : Pierre Mounier, Charles Gerthoffer, Delphin Debenest, des Substituts : Jacques B. Herzog, Henry Delpech, Serge Fuster, Constant Quatre et Henri Monneray, des experts : Albert-Paul Lentin, Serge Fuster (Casamayor), Philippe Bauchard, Léon Poliakov, Joë Nordmann (fondateur du Front National clandestin).

Delphin Debenest, Résistant, déporté à Buchenwald, avocat général, sera chargé des rapports sur les arrestations, la déportation, les camps de concentration et les expériences médicales. Il organisera la Section chargée de la poursuite des organisations nationales-socialistes et mènera seul, à l'audience, l'interrogatoire celui d'Arthur Seyss-Inquart, l'ancien führer du parti nazi autrichien, Commissaire du Reich aux Pays-Bas de 1940 à 1945.



Marie-Claude Vaillant-Couturier déposant au Procès de Nuremberg.

Le 28 janvier 1946, Marie-Claude Vaillant-Couturier, déportée à Auschwitz le 23 janvier 1943 par le convoi dit des «31 000», avec 229 autres Résistantes françaises (la moitié étant communistes), dont seules 43 survécurent, témoigne à Nuremberg :

M. Dubost, procureur général-adjoint : «Pouvez-vous décrire les scènes de l'appel ?

Mme Vaillant-Couturier : «Pour l'appel, on était mis en rangs, par cinq, puis nous attendions jusqu'au jour que les *Aufseherinnen*, c'est-à-dire les surveillantes allemandes en uniforme, viennent nous compter. Elles avaient des gourdins et elles distribuèrent, au petit bonheur la chance, comme ça tombait, durant l'appel. Nous avons une compagne, Germaine Renaud, institutrice à Azay-le-Rideau en France, qui a eu le crâne fendu devant mes yeux par un coup de gourdin, durant l'appel (...). Il m'est même arrivé de voir une femme déchirée et mourir sous mes yeux, alors que le SS Tauber excitait son chien contre elle et ricanait à ce spectacle.

«Il y a eu le 5 février ce qu'on appelait un appel général.

C. Dubost : Le 5 février de quelle année ?

«1943. A 3 heures et demie, tout le camp...

C. Dubost : Le matin ?

«Le matin. A 3 heures et demie, tout le camp a été réveillé et envoyé dans la plaine, alors que d'habitude l'appel se faisait à 3 heures et demie, mais à l'intérieur du camp. Nous sommes restées dans cette plaine, devant le camp, jusqu'à 5 heures du soir, sous la neige, sans recevoir de nourriture, puis, lorsque le signal a été donné, nous devions passer la porte une à une, et l'on donnait un coup de gourdin dans le dos à la chaque détenue, en passant, pour la faire courir. Celle qui ne pouvait pas courir, parce qu'elle était trop vieille ou trop malade, était happée par un crochet et conduite au bloc 25, le bloc d'attente pour les gaz (...).

«Lorsque toutes les détenues furent entrées dans le camp, une colonne, dont je faisais partie, a été formée pour aller relever dans la plaine les mortes qui jonchaient le sol comme sur un champ de bataille. Nous avons transporté dans la cour du bloc 25 les mortes et les mourantes, sans faire de distinction ; elles sont restées entassées ainsi (...).

LE VERDICT

Les huit juges titulaires et suppléants – les titulaires ayant seuls de droit de vote⁶ – se réunissent pour la première fois le 27 juin 1946. Ils tiendront 22 autres réunions jusqu'à l'énoncé du verdict le 1^{er} octobre.

Ils débattront à la fois sur la pertinence des chefs d'accusation – le Juge français, Donnedieu de Vabres, s'opposant à la prise en compte de la notion de complot, pour lui trop vague, sur leur application à chacun des 21 accusés et sur le mode d'exécution : pendaison ou fusillade.

Le juge soviétique Nitichenko réclamera la peine de mort pour 19 des prévenus (sauf pour Von Neurath et Dönitz). Le juge français, Donnedieu de Vabres aura voté pour épargner la peine de mort à Rosenberg, Jodl et Frank, pour ne condamner Hess et Raeder qu'à 20 ans de prison, Speer qu'à 10 ans.

Au total, il y aura 12 condamnations à mort (dont Bormann par contumace). 10 des 11 condamnés seront pendus dans la nuit du 16 au 17 octobre 1946 ; Göring s'était suicidé quelques heures plus tôt...

Les condamnés à la prison à vie ou à terme auront à purger leur peine à la prison berlinoise de Spandau, gérée par les quatre Alliés et où le dernier détenu, Rudolf Hess, se suicidera le 17 août 1987. Il y eut 3 acquittements.

La haute hiérarchie du Parti nazi, la SS, la Gestapo et le SD seront déclarées organisations criminelles. Le juge Nitichenko manifestera à l'issue du procès son désaccord à l'égard des trois acquittements individuels et de ceux du Cabinet du Reich et des structures militaires.

DOUZE AUTRES PROCÈS

D'autres procès de nazis de rang inférieur – ou d'institutions nazies – se dérouleront entre le 9 décembre 1946 et le 13 avril 1949 dans le cadre du Tribunal militaire de Nuremberg :

Procès des médecins, Procès Milch, Procès des Juges nazis, Procès Pohl, Procès Flick, Procès de l'I.G. Farben, Procès des otages, Procès du RuHSA, Procès des Einsatzgruppen, Procès Krupp, Procès des ministères, Procès du Haut-commandement militaire.

Ces procès – qui ne seront pas les seuls⁷ – se solderont par 24 condamnations à mort (dont 14 exécutées), 17 à la prison à vie, les autres l'étant à la prison à vie ; il y eut des acquittements...

⁶ En cas d'égalité des votes, la voix du Président, le juge Lawrence, est prépondérante.

⁷ Ainsi, de 1946 à 1954, se tinrent à Rastatt, en Zone française d'occupation, plusieurs procès, dont une vingtaine d'importants, tels ceux des tortionnaires des camps de Natzweiler-Struthof, de Neue-Bremm, d'Hinzert, du Neckar.

Il y en eut aussi dans les zones américaine, britannique et soviétique, ainsi qu'en Belgique, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Grèce, Pays-Bas.

ACCUSÉS PRÉSENTS ET JUGÉS

Karl Dönitz (54 ans) : *Grossadmiral*, commande la flotte sous-marine de la Kriegsmarine, à la tête de laquelle il est nommé en 1943. Désigné comme son successeur par Hitler. **10 ans de prison**

Hans Frank (45 ans) : «Gouverneur général des provinces polonaises occupées» d'octobre 1939 à janvier 1945. Artisan de la Shoah. **Condamné à mort**

Wilhelm Frick (68 ans) : ministre de l'Intérieur de 1933 à 1943, *Reichsprotektor* («Protecteur») de Bohême-Moravie de 1943 à 1945. **Condamné à mort**

Hans Fritzsche (45 ans) : journaliste, responsable de la radio au ministère de la Propagande. **Acquitté**

Walther Funk (55 ans) : Journaliste, successeur en 1938 de Schacht au ministère de l'Économie. Président de la Reichsbank **Prison à vie**

Hermann Goering (52 ans) : As de l'aviation de la 1^{re} Guerre mondiale, adhère au Parti nazi en 1922. Président du Reichstag en 1932, fonde la Gestapo en 1933, commandant de la Luftwaffe en 1938, *Reichsmarschall* en 1940. **Condamné à mort**

Rudolf Hess (51 ans) : Entre au Parti nazi en 1920, secrétaire d'Hitler puis n°3 du parti nazi après Göring. Le 10 mai 1941, il rejoint en avion l'Écosse. **Prison à vie**

Alfred Jodl (55 ans) : général, adjoint de Keitel durant toute la Guerre. **Condamné à mort**

Ernst Kaltenbrunner (42 ans) : Autrichien, chef de la police de Vienne de 1938 à 1943, succédant alors à Heydrich à la tête du RSHA. **Condamné à mort**

Wilhelm Keitel (63 ans) : Général en 1934, en 1938 commandant suprême de la Wehrmacht, dont il couvra les massacres. Signe la capitulation allemande le 8 mai 1945. **Condamné à mort**

Konstantin Von Neurath (72 ans) : ministre des Affaires étrangères de 1932 à 1938. *Reichsprotektor* de Bohême-Moravie de 1938 à 1941. **15 ans de prison**

Franz von Papen (66 ans) : Chancelier de juin à novembre 1932. Favorise en 1933 l'accession d'Hitler au pouvoir. Ambassadeur à Vienne de 1934 à 1938, à Ankara de 1939 à 1943. **Acquitté**

Erich Raeder (69 ans) : *Grossadmiral* en 1939, commandant en chef de la Kriegsmarine jusqu'en 1943, alors remplacé par Dönitz. **Prison à vie**

Joachim Von Ribbentrop (52 ans) : ambassadeur à Londres (1936-1940), ministre des Affaires étrangères du Reich à partir de 1938. Signe le Pacte germano-soviétique en 1939. **Condamné à mort**

Alfred Rosenberg (52 ans) : Idéologue du Parti nazi. Antisémitisme, ministre des Territoires de l'Est en 1941. **Condamné à mort**

Fritz Sauckel (51 ans) : Gauleiter du Parti nazi de en Thuringe à partir de 1927. Plénipotentiaire pour la main-d'œuvre en 1942. **Condamné à mort**

Hajmar Schacht (68 ans) : Président de la Reichsbank notamment de 1933 à 1938, ministre jusqu'en 1943. Arrêté par la Gestapo en 1944. **Acquitté**

Baldur von Schirach (38 ans) : Adhère au Parti nazi en 1925 Chef de la Jeunesse Hitlérienne de 1931 à 1940, Gauleiter de Vienne. **20 ans de prison**

Alfred Seyss-Inquart (53 ans) : Führer du parti nazi autrichien avant l'Anschluss, *Reichskommissar* aux Pays-Bas de mai 1940 à 1945. **Condamné à mort**

Alfred Speer (40 ans) : Architecte officiel du Reich, construit la Nouvelle Chancellerie. Ministre de l'Armement à partir de 1942. **15 ans de prison**

Julius Streicher (60 ans) : antisémite virulent, directeur du journal *Der Stürmer*, gauleiter nazi de Franconie de 1925 à 1940. **Condamné à mort**

LES DOUZE PROCÈS

Outre les principaux dirigeants du régime nazi jugés par le Tribunal militaire international, plus de 200 autres de haut rang auront à répondre de leurs crimes dans 12 procès tenus eux aussi à Nuremberg, et des milliers seront jugés par des tribunaux militaires des puissances alliées, tant en Allemagne que dans les pays où ils commirent leurs forfaits.

LE PROCÈS DES MÉDECINS

Débutant le 9 décembre 1946 au Palais de justice de Nuremberg, le «Procès des médecins» – officiellement «*Les Etats-Unis d'Amérique contre Karl Brandt et consorts*» – va être celui de la médecine nazie, et impliquer vingt médecins ainsi que trois membres de la haute hiérarchie de l'administration de la santé du gouvernement nazi.

Quatre chefs d'accusation ont été retenus :

Conspiration en vue de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité.

Commission de crimes de guerre.

Commission de crimes contre l'Humanité.

Appartenance à une organisation criminelle : les S.S.

L'appartenance à la S.S. sera retenue à l'encontre de dix des accusés, dont les sept condamnés à mort.

Mais c'est le concours direct apporté par les accusés – du moins par les 17 qui seront condamnés – à la mise en œuvre des programmes d'euthanasie, des programmes raciaux et d'extermination ainsi qu'aux pseudo-expériences médicales du régime nazi, à l'assassinat de plusieurs centaines de milliers de déportés, qui sera la trame de l'accusation.

L'*Aktion T4* – c'est-à-dire l'élimination physique des handicapés mentaux et physiques par la famine, le gazage ou les injections mortelles – a été mise en œuvre à la demande expresse d'Hitler – qui, dès 1933, l'a évoquée avec Karl Brandt, l'un des accusés – et s'est déroulée officiellement de janvier 1940 à août 1941, même si des exécutions se poursuivirent après. Plus de 71 000 malades ou handicapés seront ainsi assassinés au monoxyde de carbone fourni par l'IG Farben dans 7 centres de gazage, dont le plus important sera le *Schloss Hartheim* en Autriche, près de Linz. Plusieurs milliers d'autres seront assassinés sur le plan régional ; le 5 janvier 1944, en Alsace annexée au Reich, 50 malades mentaux de l'hôpital de Stephansfeld-Brumath sont déportés à Hadamar, l'un des centres d'euthanasie, pour y être exterminés, un seul a survécu.

À partir de 1938, donc avant même qu'ait été mise en place l'*Aktion T4*, sur décision de commissions de médecins, de 5 000 à 8 000 nourrissons malformés avaient été assassinés par des comprimés de luminal et des injections de morphine ou de scopolamine...

Un autre organisme nazi particulièrement criminogène, l'*Ahnenerbe*, en plus complet *Ahnenerbe Forschungs und Lehrgemeinschaft*, («Société pour la recherche et l'enseignement sur l'héritage ancestral»), était un institut de recherches créé par Himmler, Herman Wirth et Walther Darré le 1^{er} juillet 1935 et intégré aux SS en janvier 1939. Avec pour but de démontrer la supériorité de la «race aryenne» en utilisant la recherche archéologique et l'anthropologie raciale, il va envoyer jusqu'à la guerre des missions d'étude à travers le monde à la recherche de trace de cette «supériorité», jusqu'au Tibet...

Hélas, la guerre ayant éclaté, c'est dans les camps de concentration que l'*Ahnenerbe* va poursuivre ses activités, en utilisant les déportés comme champ et «matériel» d'étude, n'hésitant pas à les assassiner à fin de dissection après des expérimentations d'injection de substances chimiques, de bacille du typhus ou autre, de comparaisons entre jumeaux sain et malade, de fourniture de coupes du corps humain, etc.

Et des médecins et infirmières prêteront leur concours au meurtre, au gazage par millions de populations civiles, de déportés. Ce sont 23 d'entre eux, dont une femme – Herta Oberheuser, médecin à Ravensbrück – qui, le 2 août 1947, entendent le verdict de leurs juges :



Les 7 condamnés à mort : de g à dr. : Viktor Brack, Karl Brandt, Rudolf Brandt, Karl Gebhart, Valdemar Hoven, Joachim Mrugovsky, Wolfram Sievers.

Il y a 6 acquittés, 5 condamnés à des peines de 10 à 20 ans de prison, 5 condamnés à la prison à vie (tous libérés entre 1951 et... 1955) ; et 7 condamnés à mort, tous exécutés par pendaison le 2 juin 1948 :

Viktor Brack : Membre du Parti nazi depuis 1923, entré dans la SS en 1929. Nommé après l'arrivée d'Hitler au pouvoir officier de liaison entre la chancellerie et le département santé du ministère de l'Intérieur. À la suite du mandat donné par Hitler à Bouhler début septembre 1939 concernant l'euthanasie des inaptes au travail, il codirige en octobre 1939 le programme «*Aktion T4*». En janvier 1941, Himmler lui demandera un rapport sur la possibilité de stériliser les Juifs par rayons X. Il s'impliquera aussi directement dans la Shoah et proposera son aide à la création d'installations de gazage à Riga. Colonel SS et major Waffen SS.

Karl Brandt rejoint en 1932 la «Ligue national-socialiste des médecins» et le NSDAP dès 1932, la SS fin 1934, il termine la guerre avec le grade de *Brigadeführer SS* (Médecin-général SS). Dès 1939, Brandt dirige l'administration du programme *Aktion T-4*, inventant l'injection létale, Commissaire général pour la Santé et les Affaires sanitaires, il est impliqué dans le programme d'expérimentations humaines.

Rudolf Brandt : Docteur en droit en 1934, conseiller au ministère de l'Intérieur, il s'inscrit au Parti nazi en 1932 à la SS en 1933, dont il deviendra colonel. Dès décembre 1933, il fait partie de l'état-major d'Himmler, dont il sera le conseiller personnel de 1936 à la fin de la guerre. Brandt fait partie de ceux qui planifient l'assassinat de 86 Juifs détenus en camps de concentration, afin d'enrichir la collection de squelettes de l'institut d'anatomie de la SS dirigé par le professeur d'anatomie August Hirt, de la *Reichsuniversität* de Strasbourg.

Karl Gebhardt, professeur de chirurgie orthopédique, adhère au Parti nazi en 1933, à la SS en 1935. Médecin personnel d'Himmler, il aura les grades de *Gruppenführer* dans la SS et de *Generalleutnant* dans la Waffen SS. Les ayant ordonnées ou les ayant faites lui-même, il est directement responsable de la plupart des expériences chirurgicales sur des prisonniers des camps de concentration, particulièrement au quartier des femmes à Ravensbrück – où il dirige les tests de sulfamides sur 80 femmes – ainsi qu'à Auschwitz.

Valdemar Hoven : Terminant ses études de médecine en 1939, il entre dans la Waffen-SS dont il devient *Hauptsturmführer*. Affecté au camp de concentration Buchenwald en 1939, il en deviendra médecin-chef en 1942, il fut responsable de l'euthanasie de déportés par injection de phénol et d'hydrocarbure, ainsi que d'expériences sur le typhus.

Joachim Mrugovsky : Docteur en médecine et en sciences naturelles, après avoir été membre de l'Association des étudiants allemands nationaux-socialistes, puis membre du Parti nazi, il rejoignit en 1931 les SS et ultérieurement la Waffen-SS. Assistant à l'Institut d'hygiène de l'université de Halle, il est nommé en 1937 par Himmler à l'Institut d'hygiène de la SS à Berlin. En 1940, il est médecin dans la division SS *Das Reich*, à partir de 1943 et il est impliqué dans de nombreuses expériences médicales sur des prisonniers des camps de concentration. Professeur adjoint d'hygiène à l'université de Berlin en septembre 1944.

Wolfram Sievers entra au Parti nazi en 1929. En 1935, il prit la direction de l'*Ahnenerbe* et devint en 1943 directeur adjoint du conseil du *Reichsforschungsrat* (RFR, «Conseil de recherche du Reich»). Sievers avait donné l'ordre que l'on assassine plus de 100 prisonniers juifs dans le camp de Natzwiller-Struthof pour préparer leurs squelettes pour le Professeur d'anatomie Auguste Hirt.

LE DOSSIER : LES PROCES DE NUREMBERG

Tous les médecins et administratifs impliqués dans les pratiques «médicales» criminelles du 3^e Reich n'auront pas été jugés à Nuremberg : ainsi August Hirt s'est suicidé le 2 juin 1945, Josef Mengele, médecin-chef d'Auschwitz-Birkenau, «l'ange de la mort», va s'enfuir en Argentine...

LE PROCÈS MILCH

Deuxième des douze procès de hauts dignitaires nazis et d'organismes du 3^e Reich tenus à Nuremberg, le **Procès d'Erhard Milch** (officiellement «*Les Etats-Unis d'Amérique contre Erhard Milch*»), ancien maréchal de la Luftwaffe, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, s'est déroulé du 20 décembre 1946 au 2 janvier 1947, le prévenu plaçant non coupable.

Commandant d'escadrille à la fin de la Première Guerre mondiale, Erhard Milch poursuit dans le secteur privé une carrière aéronautique, devenant en 1926 le premier directeur de la Luftwaffe. En 1933, Milch est nommé secrétaire d'Etat du *Reichsluftfahrtministerium* (ministère de l'Aviation) sous la responsabilité directe de Goering, et contribue à mettre en place la Luftwaffe. Mis en cause par la Gestapo – dont l'enquête va être étouffée par Goering – comme *mischling* (métis) au premier degré pour l'origine juive de son père, Milch se voit décerner le 7 août 1935 une attestation d'aryanisation par Hitler.

En 1940, Milch, commande une escadre de la Luftwaffe pendant la campagne de Norvège. Après la défaite de la France, il est le 19 juillet 1940 promu *Generalfeldmarschall* et devient inspecteur en chef de l'aviation, plus particulièrement chargé de la production des avions, en utilisant pour ce faire de la main-d'œuvre servile des camps de concentration ou de prisonniers de guerre. Le 16 janvier 1943, Milch fut chargé par Hitler d'organiser le ravitaillement de la 6^e armée allemande encerclée à Stalingrad et qui capitula le 2 février 1943.

Lors de l'effondrement final du 3^e Reich, Milch tenta de fuir l'Allemagne après le suicide d'Hitler, mais il sera capturé sur la côte de la Baltique le 4 mai 1945 par les hommes du commando britannique de la 1st *Special Service Brigade* du général Derek Mills-Roberts.

Inculpé de crime de guerre, son procès se déroula à Nuremberg, où il fut reconnu coupable de «*crimes de guerre, en ayant participé à la maltraitance et à des prisonniers de guerre (PG) pour le travail forcé et la déportation de civils aux mêmes fins*», ainsi que de «*crimes contre l'humanité, en participant à l'assassinat, à l'extermination, à la réduction en esclavage, à la déportation, l'emprisonnement, la torture et à l'utilisation du travail forcé de civils sous contrôle allemand, de ressortissants allemands et de prisonniers de guerre*».

Condamné à la détention perpétuelle, celle-ci fut en 1951 commuée par John McCloy, Haut-commissaire allié, en 15 années de détention. Il purgea sa peine à la prison de Landsberg, puis il fut finalement libéré en juin 1954 ; la «perpétuité» initiale puis les 15 ans de détention n'auront duré que ... 9 années !

LE PROCÈS DES JUGES

Celui qui fut le symbole de la «Justice» nazie, le sinistre et vociférant Roland Freisler, nommé le 20 août 1942 par Hitler président du *Volksgesichtshof* («Tribunal du peuple») qui, sous



Ouverture d'une séance du Tribunal du peuple nazi.

sa présidence, prononça environ 2 600 condamnations à mort, dont celles de Hans et Sophie Scholl, des conjurés de l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler, ne rendit pas compte de ses actes devant la justice des Alliés : il fut tué le 3 février 1945 lors d'un bombardement de Berlin ; pas plus que Wilhelm Crohne, président du 2^e sénat du *Volksgesichtshof*, chambre itinérante du Tribunal qui condamna à mort notamment des Résistants français de

Combat-zone Nord et de l'Armée des Volontaires (Elizabeth Dussauze, Jane Sivadon, André Noël, Charles Le Gualès de la Villeneuve, Tony Ricou, Odile Kienlen, Raymond Burgard, Paul Petit, Marietta Martin) : il se suicida le 25 avril 1945, après avoir tué sa femme et sa fille... Le suicide fut aussi le choix du ministre de la Justice du Reich de 1942 à 1945, Otto Georg Thierack, qui se suicida le 25 novembre 1946 pour échapper à sa traduction en justice.

Comparurent au 3^e procès – dit le «**Procès des Juges**» (officiellement : «*Les Etats-Unis d'Amérique contre Josef Altsötter et consorts*») – qui se déroula du 5 mai au 13 octobre 1947, neuf officiels du ministère de la Justice nazi et sept procureurs et juges ; **Altsötter** n'étant que le premier par ordre alphabétique. Tous étant inculpés pour conspiration, crime contre l'humanité, crimes de guerre, appartenance à une organisation criminelle.

Par le jugement rendu public le 14 décembre 1947, 4 des inculpés furent acquittés, il y eut un cas disjoint pour cause de maladie, un inculpé fut condamné à 5 ans de prison, un autre à 7 ans, 4 à dix ans de prison ; l'un de ces condamnés à de la prison à terme décéda en prison en 1950, les autres furent libérés en décembre et en janvier 1951. Et il y eut quatre condamnations à la détention perpétuelle.

Ainsi, **Herbert Klem**, Secrétaire d'Etat à la Justice de janvier 1944 à mai 1945, après avoir participé à l'application de la Justice nazie aux Pays-Bas occupés, fut condamné à la prison à vie pour son refus général des demandes de grâce pour les condamnations à mort de déportés NN français, belges et néerlandais, pour son incitation au lynchage des pilotes alliés abattus sur le sol allemand, pour son refus d'appliquer les dispositions judiciaires allemandes concernant les jeunes mineurs aux Polonais, Juifs et Tziganes et pour sa responsabilité dans le massacre de 800 prisonniers de la prison de Sonnenburg. Il fut libéré de la prison de Landsberg le 14 février 1957.

Rudolf Oeschey, Membre du Parti nazi depuis décembre 1931, il a été en janvier 1939 procureur à la Cour de district de Nürnberg-Fürth, en devenant en 1941 juge. Führer de la «Ligue des Juristes nazis» de Franconie à partir de mai 1943, il présidera le Tribunal spécial de Nuremberg puis sera, à partir de février 1945, affecté jusqu'à la fin de la guerre à la justice militaire de la Wehrmacht. Du 4 au 14 avril 1945, il présidera simultanément une cour martiale civile. Ses collègues le présenteront comme un «magistrat assoiffé de sang» prononçant un nombre très élevé de condamnations à mort. Condamné lui-même à la prison à vie lors du Procès des juges par le Tribunal de Nuremberg le 14 décembre 1947, il sera libéré le... 28 mai 1955.

Oswald Rothaug : Procureur de profession, nommé à Nuremberg en janvier 1933, il adhère au Parti nazi en 1938, et sera directement lié avec les services de sécurité et de renseignement nazis (RHSA-SD). En 1942, il condamna à mort un travailleur forcé polonais de 25 ans, assortissant sa sentence d'un commentaire raciste : «l'infériorité de l'accusé est claire, il fait partie de la sous-humanité polonaise». Rothaug présida aussi en mars 1942 le procès de Léo Katzenberger accusé parce que Juif d'être un «souilleur de race» et qui fut guillotiné pour avoir eu des relations sexuelles avec une jeune allemande «aryenne» ; il intégra ensuite le «Tribunal du Peuple». Condamné à la prison à vie le 14 décembre 1947 pour «crimes contre l'humanité», les attendus de son jugement précisent que Rothaug «*par son comportement et ses méthodes avait fait de son tribunal un instrument de terreur (...), qu'il a été et est un sadique, un homme maléfique...*». Ce en quoi, après la réduction de sa peine à 20 ans, il sera «libéré sur parole» le 22 décembre 1956...

Franz Schlegelberger : Nommé en octobre 1931 secrétaire d'Etat auprès du ministre à la Justice du Reich, il adhère en janvier 1938 au parti nazi. Ministre à la Justice du Reich de 1941 à août 1942, il participe le 21 novembre 1941 à la tristement célèbre Conférence de Wannsee organisée par Heydrich pour mettre au point la «Solution finale du problème juif», c'est-à-dire la mise en œuvre du génocide. Il rédigea avec Roland Freisler une ordonnance pénale d'exception dirigée contre les Polonais, il approuve dans une lettre à Lamers, chef de la Chancellerie du Reich, l'extermination des

LE DOSSIER : LES PROCES DE NUREMBERG

Juifs et des descendants de mariages mixtes du premier degré. Condamné à la prison à vie pour participation à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, il est libéré en... 1950 pour raisons de santé ; il mourut le 14 décembre 1970, âgé de 94 ans.

LE PROCÈS POHL

Quatrième «des» Procès de Nuremberg, le **Procès Pohl** est celui de l'**Office central SS pour l'économie et l'administration (SS-Wirtschafts-Verwaltungshauptamt - WVHA)**, chargé de la gestion des finances, de l'intendance et des opérations commerciales de la SS (*Schutzstaffel*, «escadron de protection»), ainsi que de l'administration des camps de concentration et d'extermination nazis.

Il tire son nom de l'*Obergruppenführer* SS (général de corps d'armée) **Oswald Pohl**, chef du WVHA, inculpé avec 17 autres dirigeants et membres de cet organisme. Richard Glücks, adjoint de Pohl, dirigeant au sein du WVHA de l'*Amstgruppe D*, spécialement chargé des camps de concentration et d'extermination, ne participera pas au procès : il s'est suicidé le 10 mai 1945 à Flensburg, dernier siège du Gouvernement du Reich jusqu'au 23 mai suivant, date de l'arrestation de ses membres.

Au terme du procès, commencé le 8 avril et terminé le 3 novembre 1947, et après un supplément d'instruction, les sentences, délivrées finalement le 11 août 1948, ont été 3 acquittements, 9 condamnations de 10 à 20 ans de prison, 3 condamnations à la prison à vie et 3 condamnations à mort.

Seule la peine capitale prononcée à l'égard d'Oswald Pohl sera exécutée : il est pendu le 7 juin 1951 à la prison de Landsberg. Pohl avait adhéré au Parti nazi et rejoint sa Section d'assaut (*Sturmabteilung*, S.A.) en 1925 puis en 1933 la SS, dont il devendra le 1^{er} juin 1935 trésorier national et chef de l'administration. Mettant en place la structure d'administration des camps de concentration, il devient quatre ans plus tard chef de l'«Office central d'Administration et



Oswald Pohl devant le tribunal de Nuremberg.

d'Economie de la SS», et de l'«Office Central de la Construction» dépendant du ministère de l'Intérieur, qui fusionnent sous son autorité le 1^{er} février 1942 dans le WVHA, auquel sera rattachée, de mars 1942 à 1944, l'Inspection des camps de concentration. Le 20 avril 1942, il avait été promu *SS-Obergruppenführer*.

Les deux autres condamnés à mort sont **Franz Eirschmalz**, membre du parti nazi et de la SS depuis 1931, impliqué dans la construction des camps de concentration comme adjoint d'Hans Kammler, chef de l'*Amstgruppe C* du WVHA, *Standartenführer* SS, et **Karl Sommer**, membre de la SS depuis 1933, ayant dirigé jusqu'à la fin de la guerre le département D II-1 (travail des prisonniers) du WVHA ; peines commuées à 9 ans de prison pour Eirschmalz (libéré en 1951, à 20 ans pour Frank (libéré en 1954).

Tous deux, ainsi que les emprisonnés à vie **Georg Lörner**, *Generalleutnant* Waffen-SS, chef de l'*Amstgruppe B* du WVHA, **August Frank**, lieutenant général SS, chef adjoint du WVHA, chef de son *Amstgruppe A* chargé de la récupération et gestion des vêtements (récupérés sur les déportés et exterminés), responsable de la fourniture de la nourriture et des vêtements des déportés, de la nourriture, des uniformes et de l'équipement de leurs gardiens, **Karl Mummenthey**, responsable de l'exploitation des carrières dans les camps de concentration de Flossenbürg, Mauthausen, Gross-Rosen d'Auschwitz et de Treblinka) ou à terme, verront rapidement leurs peines commuées, avant une amnistie quasi-générale intervenant en... 1951, et des libérations ultimes (Frank, Mummenthey) en 1954 !

LE PROCÈS FLICK

Cinquième des 12 procès faits aux responsables de grands corps et administrations du régime nazi, celui des «*Etats-Unis d'Amérique contre Friedrich Flick et consorts*» s'est déroulé à Nuremberg du 19 avril au 22 décembre 1947, et est le premier des trois consacrés aux milieux industriels et économiques du 3^e Reich, avec ceux de l'IG Farben et de Krupp.

Outre **Friedrich Flick**, un des principaux industriels allemands, ayant construit sa fortune lors de la première Guerre mondiale et qui sera l'un des principaux financeurs du Parti nazi avant d'être un des producteurs d'armements du 3^e Reich, utilisant la main d'œuvre des camps de concentration après avoir bénéficié de la spoliation des biens juifs, sont aussi poursuivis **Otto Steinbrück**, ancien officier de sous-marins lors de la Première Guerre mondiale passé ensuite dans l'industrie, membre du «Cercle des amis du Reichsführer SS», travaillant pour la firme Frick jusqu'en 1939, avant de devenir durant la Guerre membre du présidium de la *Reichsvereinigung Kohle* (L'«Association du mines de charbon du Reich») chargé de la mise au service du Reich des mines de charbon de France, Belgique et des Pays-Bas, **Bernard Weiss**, l'un des principaux membres du Directoire des industries Flick ; ainsi que deux autres de leurs cadres, qui seront acquittés.

Friedrich Flick, condamné à 7 ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, n'en fit que trois... et redevint l'une des personnes les plus riches de l'Allemagne de l'Ouest dès les années 1950, principal actionnaire de Daimler-Benz, et reçut en 1963 la Grand' Croix avec étoile et ruban de l'Ordre du mérite de la République fédérale allemande (RFA) ; à sa mort en 1972, son conglomérat industriel englobait 330 entreprises, avec 300.000 employés. Otto Steinbrück, condamné à 5 ans de prison, mourut en prison en 1949.

Quant à Bernard Weiss, condamné à 2 ans et demi de prison, il fut libéré dès le lendemain du verdict et devint, de 1953 à 1970, président de la Chambre de Commerce (IHK) de Siegen, président de l'Association des Chambres de Commerce de Rhénanie du Nord-Westphalie, premier vice-président, puis président de l'Association des Instituts mécaniques allemands d'ingénierie, membre du Présidium de la Fédération de l'industrie allemande, membre du Conseil des relations économiques avec l'Europe de l'Est et reçut la Croix fédérale du mérite de la RFA !

LE PROCÈS DE L'IG FARBEN

L'IG Farben AG, poursuivie devant le Tribunal de Nuremberg est l'héritière d'une société fondée en 1905, et est née de la fusion le 1^{er} janvier 1925 de six sociétés (BASF, Bayer, Agfa, Hösch, Griesheim Elektron, Weiler ter Meer).

L'IG Farben va fabriquer des produits photographiques, pharmaceutiques tels les sulfamides, du méthanol, des matières plastiques, des colorants, de l'ammoniac, des engrais et pesticides, ainsi que de l'essence et du caoutchouc synthétiques...

Mais, ce qui va conduire les dirigeants de l'IG Farben devant le Tribunal de Nuremberg pour crimes contre l'Humanité, c'est la production à partir de pesticides d'un puissant neurotoxique, le gaz sarin, et du Zyklon B, qui sera employé pour les gazages de masse des déportés dans les camps d'extermination tel Auschwitz, ainsi que l'exploitation dans ses usines - telle celle de Buna-Monowitz (Auschwitz-III) - de la main d'œuvre des camps de concentration : le 27 mars 1941, les SS d'Auschwitz et les dirigeants d'IG Farben conviennent que la journée de travail des prisonniers serait de 10-11 heures en été et de 9 heures en hiver, pour une location au profit de la SS de 4 marks par jour pour des ouvriers qualifiés et de 1,5 mark/jour pour les ouvriers non qualifiés ; ce prix augmentera par la suite, les ouvriers mourant d'épuisement en 6 mois environ.

Le Procès «*Les Etats-Unis d'Amérique contre Carl Krauch et consorts*», plus connu sous le nom de «**Procès de l'IG Farben**», s'est déroulé du 27 août 1947 au 30 juin 1948.

LE DOSSIER : LES PROCES DE NUREMBERG

Sur les 24 inculpés, 10 furent acquittés, 7 eurent des peines couvertes par leur détention préventive et furent libérés dès la fin du procès. Quant aux 7 autres, l'un fut retiré du Procès pour raisons de santé et six reçurent des peines s'échelonnant de 4 à 8 ans de prison.

Les plus «lourdement» condamnés le furent à 8 ans de prison. Ainsi **Otto Ambros**, chimiste de formation, qui – après avoir travaillé chez BASF – était devenu en 1935 le chef de la division de l'IG Farben fabriquant des armes chimiques (sarin, soman, gaz moutarde, tabun), les testant durant la guerre sur les prisonniers des camps de concentration. Libéré de la prison de Landsberg en 1952, il devint conseiller de sociétés chimiques telles «Dow Chemical» ou «Grünwald» (impliquée dans le développement de la thalidomide), du corps chimique de l'armée américaine... **Walter Dürrfeld**, membre du parti nazi depuis 1937, capitaine SS, directeur intérimaire de Buna jusqu'à l'évacuation d'Auschwitz, était informé des gazages de Birkenau, il participa à la sélection de nombreux prisonniers juifs dont l'espérance moyenne de vie était de 3 à 4 mois. Libéré par anticipation, il intégrera plusieurs conseils de surveillance d'entreprises.

Fritz Ter Meer, condamné à 7 ans de prison, membre de 1925 à 1945 du conseil d'IG Farben, du «Conseil des industries du Guerre» du Reich, l'un des promoteurs de la fabrication du gaz tabun, de la construction et du fonctionnement esclavagiste de l'usine Buna d'IG Farben à Auschwitz-Monowitz, fut libéré en 1950 de la prison de Landsberg pour «bonne conduite». Il deviendra en 1956 président du Conseil de surveillance de Bayer, née du démantèlement en 1952 de l'IG Farben, et entrera dans ceux de plusieurs autres entreprises ouest-allemandes (Theodor Goldschmidt AG, Commerzbank AG, Bank Association, Diewag, VIAG and Union Bank AG, West Germany...).

Carl Krauch, après avoir été employé depuis 1912 par BASF, qui fusionna dans l'IG Farben, avait adhéré au Parti nazi en 1937 et occupé des postes de haute responsabilité dans les structures économiques centrales du 3^e Reich l'associant à la mise en œuvre de l'esclavagisme concentrationnaire, restant membre jusqu'en 1945 du «Centre de Recherche du Reich» (RFR). Condamné à 6 ans de prison, libéré en 1950, il intégrera le Conseil de surveillance de la firme Buna Werke Hüls GmbH.

Heinrich Bütefisch, ancien membre des «Amis du Reichsführer-SS» Himmler, chef, *Obersturmbannführer-SS*, chef de production à Auschwitz, condamné aussi à 6 ans pour crime contre l'humanité, libéré en 1951, devint en 1952 membre du Conseil de surveillance de «Deutsche Gasolin AG», de «Ruhrchemie AG»; Grand' Croix du Mérite de la RFA en 1964, il dû rendre sa décoration devant le scandale provoqué.

Hermann Schmitz, dirigeant de l'IG Farben jusqu'en 1945, condamné le 30 juillet 1948 à 4 ans de prison, libéré dès fin 1950, devint membre du Conseil d'administration de la Deutsche Bank, Président honoraire de la firme métallurgique «Rheinische Stahlwerke AG»...

LE PROCÈS DES OTAGES

Septième des 12 procès de Nuremberg, le «Procès des otages», connu aussi sous le nom d'«Affaire du Sud-est» et officiellement comme étant «les Etats-Unis d'Amérique contre Wilhelm List et consorts», s'est déroulé du 8 juillet 1947 au 19 février 1948.

Aux côtés de l'ancien *Generalfeldmarschall* **Wilelm List**, commandant de la 12^e Armée allemande, de 1939 à 1941 en France, Yougoslavie et Grèce, nommé commandant en chef des forces armées et gouverneur militaire allemand du Sud-Est balkanique, où il prônera une répression impitoyable contre les partisans, les communistes et les Juifs, sont inculpés onze autres officiers généraux de la Wehrmacht, dont un autre *Generalfeldmarschall*, **Maximilian von Weichs**, qui prit part aux campagnes de Pologne, de France, de Yougoslavie, de Grèce, à l'attaque contre l'URSS, et sera d'août 1943 à la fin 1944 commandant du groupe d'armées F dans les Balkans, y menant des offensives féroces contre les Partisans, ainsi que **Lothar Rendulic**, *Generalobesr*, adhérent au parti nazi autri-

chien dès 1932, qui commanda les 14^e et 52^e divisions d'infanterie puis de 1942 à 1943 le XXXV^e corps d'armée de la Wehrmacht, en 1943-1944 la 2^e division de panzers en Yougoslavie, en 1944-1945 la 20^e armée de montagne en occupation en Norvège et Finlande, où il ordonna la destruction de la ville de Rovaniemi, en 1945 le groupe d'armées encerclé par les Soviétiques en Courlande, puis en 1945 les dernières forces allemandes se battant en Autriche et Tchécoslovaquie, **Walter Kuntze**, général de Pionniers, commandant de la 12^e armée en Yougoslavie et qui édicta le 19 mars 1942 le ratio de 100 otages serbes exécutés pour un soldat allemand tué, **Franz Böhme**, un Autrichien général de troupes de montagne, qui participa aux campagnes de Pologne (1939), de France (1940), commandant en Serbie en septembre-décembre 1941, il ordonna l'exécution de 2 000 communistes et Juifs après une attaque contre 22 soldats de la Wehrmacht...

Wilhelm List sera condamné à la prison à vie... et libéré en décembre 1952 pour raisons médicales, von Weichs ne sera pas jugé pour raisons de santé, Lothar Rendulic fut condamné le 19 février 1948 à 20 ans de prison... et libéré en 1951, Walter Kuntze, condamné à la prison à vie fut libéré en 1953, Franz Böhme, craignant d'être extradé en Yougoslavie, se suicida avant la fin du procès. Cinq autres généraux impliqués dans les exécutions d'otages – notamment le commandant en Grèce en 1942-1944 **Wilhelm Speidel** – ayant été condamnés à des peines de 7 à 20 ans de prison furent tous libérés de la prison de Landsberg en 1951 ; il y eut deux acquittements.

LE PROCÈS DU RuSHA

Le huitième procès, «Les Etats-Unis d'Amérique contre Ulrich Greiffelt et consorts», qui se déroula à Nuremberg du 20 octobre 1947 au 10 mars 1948, est connu comme le **Procès du RuSHA**, c'est-à-dire le *Rasse-und Siedlungshauptamt*, «le Bureau pour la Race et le peuplement», auquel furent joints dans l'accusation le *Reichskommissar für die Festigung des Deutschen Volkstum (RKFDV)*, le «Commissariat du Reich pour la consolidation du germanisme», la *Volksdeutsche Mittelstelle (VoMi)*, «Agence de liaison des Allemands de souche» chargée de leur rapatriement, et l'organisation *Lebensborn*, gérant des Centres favorisant la naissance d'enfants dits «aryens» par la rencontre de femmes «racialement pures» avec des SS, et la germanisation d'enfants répondant aux critères raciaux nazis et kidnappés à leurs parents polonais, norvégiens, tchèques... 4 organismes directement impliqués dans la mise en œuvre des plans d'hégémonie et de pureté raciale nazis.

Ulrich Greiffelt, *Obergruppenführer SS*, chef du personnel du RKFDV fut condamné à la prison à vie ; il mourut en détention le 6 février 1949 à Landsberg. **Otto Hofmann**, Chef du RuSHA jusqu'au 20 avril 1943, qui participa le 20 janvier 1942 à la conférence de Wansee mettant au point la «solution finale», fut condamné à 25 ans de prison... et libéré en 1954, son successeur en avril 1943 à la tête du RuSHA, **Richard Hildebrand**, lui aussi condamné à 25 ans de prison, sera extradé en Pologne, y sera jugé, condamné à mort et pendu en 1951, **Werner Lorenz**, chef de la VoMi, condamné à 20 ans de prison, sera libéré en 1955, **Max Sollmann**, chef du Lebensborn, fut condamné à 2 ans et 8 mois de prison et libéré à la fin du procès...

LE PROCÈS DES EINSATZGRUPPEN

Les *Einsatzgruppen*, en français «Groupes d'intervention», ont été une des structures les plus ignobles du régime nazi, qui assassina, de 1939 à 1944, plus d'un million et demi de personnes en Pologne et dans les territoires conquis de l'Union soviétique : handicapés, cadres polonais, commissaires politiques de l'Armée rouge, partisans et civils des régions où ils combattaient la Wehrmacht, Tziganes, près d'un million de Juifs – hommes, femmes, enfants, dans le cadre de la Shoah par balles puis en utilisant des camions à gaz itinérants.

Formés de membres de la SS-RHSA, de la Gestapo et du SD, de l'*Ordnungspolizei* (Orpo), d'auxiliaires de la police de sécurité et de suppléants recrutés parmi les fascistes des pays conquis (Baltes, Ukrainiens...), subdivisés en *Einsatzkommandos* (com-

LE DOSSIER : LES PROCES DE NUREMBERG



Carte jointe par Stahlreker à son rapport envoyé à Heydrich le 31 janvier 1942.

tor Arajs, aura assassiné entre le 22 juin et décembre 1941, selon le rapport envoyé par Stahlrecker à Berlin, près de 250 000 Juifs, auxquels il faut joindre des dizaines de milliers de Tziganes, de « communistes ».

L'*Einsatzgruppe B*, attaché au Groupe d'armées Centre (Est de la Pologne, Biélorussie et Russie centrale), dirigé par le *SS-Brigadeführer* Arthur Nebe jusqu'en novembre 1941, a, en 4 mois, à la veille du départ de Nebe, déjà près de 50 000 victimes à son actif. Nebe – qui en 1944 sera lié aux protagonistes de l'attentat de juillet 1944 contre Hitler et sera pour cela exécuté en mars 1945 – sera remplacé par le *SS-Brigadeführer* Erich Naumann auquel succédera le *sturmbannführer* Friedrich Buchardt ; lequel ne sera pas inquiété après-guerre : il travaillera jusqu'en 1947 comme « spécialiste des questions de l'Est » pour les services secrets britannique (M.I. 6) et américains (C.I.C., C.I.A.)...

L'*Einsatzgruppe C* opéra dans le secteur du Groupe d'armées Sud (Centre et Nord de l'Ukraine) et était commandé par le *SS-obergruppenführer* Friedrich Jekeln, avec à ses côtés le *SS-gruppenführer* Otto Rasch et Paul Blobel quand, après le massacre de 23 600 Juifs à Kamianets-Podilskyï les 28 et 31 août 1941, il commit les 29 et 30 septembre 1941 l'assassinat de 33 770 Juifs ukrainiens – hommes, femmes, enfants – dans le ravin de Babi Yar près de Kiev, où seront dans les mois qui suivront assassinés plus de 100 000 autres personnes.

L'*Einsatzgruppe D*, jusqu'en juillet 1942 sous la direction du *SS-Gruppenführer* Otto Ohlendorf, à qui succède Walther Bierkamp, agit en Bessarabie, dans le sud de l'Ukraine dont la Crimée et dans le nord-Ouest du Caucase, secteur où est déployée la 11^e armée allemande, il sera responsable de l'assassinat de 70 000 à 90 000 personnes.

21 commandants des *Einsatzgruppen* et des *sonderkommandos* auront à répondre de leurs crimes lors du neuvième des douze procès de Nuremberg, qui se déroula du 29 septembre 1947 au 9 février 1948, les sentences étant prononcées le 10 avril suivant.

Il y eut cinq condamnations à 10 à 20 ans de prison, 4 à la détention à vie, 14 à la peine de mort dont seules 4 seront exécutées : Otto Ohlendorf, l'ancien chef du *Einsatzgruppe D*, Paul Blobel, l'un des chefs des assassins de Babi Yar, Werner Braune, ancien commandant du *Sonderkommando 11b* de l'*Einsatzgruppe D*, le *Brigadeführer* Erich Naumann, lequel, alors à la tête de l'*Einsatzgruppe B*, établira dans un rapport envoyé à Adolf Eichmann en novembre 1941 sa responsabilité dans la mort de 17 256 personnes à Smolensk, en décembre 1942 il communiquera à Berlin le chiffre de 134 238 exécutions... Les dix autres condamnés à mort verront leurs peines commuées en 1951 à des peines de prison à vie voire de 10 – tel Heinz Schubert, adjoint d'Ohlendorf, qui sera libéré en... 1952 – à 25 ans de détention. L'un d'entre eux, extradé en Belgique, y sera décédé à l'hôpital en 1955.

De fait, tous les condamnés – coupables et complices chacun de l'assassinat de dizaines de milliers de personnes – auront, après des remises de peine, été libérés de la prison de

mandos d'intervention) et *Sonderkommandos* (commandos spéciaux), les *Einsatzgruppen* seront au nombre de 4 : L'*Einsatzgruppe A*, affecté au Groupe d'Armée Nord (Partie de la Biélorussie, Pays Baltes et nord-ouest de la Russie), commandé par le *SS-Brigadeführer* Franz Walter Stahlreker, et qui, en coopération avec le *sonderkommando* Arajs, du nom de son chef letton Vik-

Landsberg au plus tard le... le 9 mai 1958 ; un seul, Mathias Graf, condamné en 1958 à 3 ans de prison, aura purgé sa peine !

LE PROCÈS KRUPP

« Les Etats-Unis d'Amérique contre Alfred Krupp et consorts ». Ce dixième procès à Nuremberg va concerner une entreprise symbole de la sidérurgie allemande et de sa mise au service du



Hitler remet l'insigne d'or du Parti nazi à Gustav Krupp.

militarisme impérial du Reich impérial et de celui du 3^e Reich : le canon à longue portée qui prit à la fin de la Première Guerre mondiale en 1918 Paris pour cible à plus d'une centaine de kilomètres de distance fut appelée la « Grosse Bertha », du nom de Bertha Krupp, héritière de l'empire industriel (*Konzern*)

Krupp AG à la mort en 1902 de son père Friedrich Alfred Krupp.

Bertha Krupp ayant épousé en 1906 le Baron Gustav von Bohlen und Halbach, celui-ci s'appellera désormais Gustav Krupp von Bohlen und Halbach ; nom que porteront aussi leurs descendants. Gustav Krupp, qui mit son empire industriel au service du 3^e Reich et de son réarmement, et reçut le 13 août 1940 des mains d'Hitler l'insigne d'or du Parti nazi, fut inscrit sur la liste des criminels de guerre dans le Procès de Nuremberg, mais sa sénilité – suite à un accident vasculaire cérébral survenu en 1941 – lui épargnera la mise en accusation.

C'est son fils Alfred, membre de la SS depuis 1931, *Standartenführer* du *Nationalsozialistisches Fliegerkorps* (Corps aérien national-socialiste) depuis 1935, fondateur avec Martin Borman du « Fonds Adolf Hitler de l'économie allemande » – à la tête du Konzern depuis décembre 1942 – qui, lors d'un procès spécifique tenu à Nuremberg du 8 décembre 1947 au 31 juillet 1948, aura à répondre, avec 11 autres de ses anciens dirigeants, des agissements de la firme pour son plus grand profit au service du 3^e Reich, dont l'exploitation esclavagiste de plusieurs milliers de déportés. Ils seront poursuivis pour crimes contre l'humanité (participation aux meurtres, à l'extermination de populations, à leur mise en esclavage, au pillage, à la torture...) ; tous plaideront non coupables, un seul sera acquitté.

Alfried Krupp von Bohlen und Halbach, (*Förderndes Mitglied der SS*, « membre bienfaiteur de la SS », propriétaire et directeur général, sera condamné à 12 ans de prison et à la confiscation de ses biens. Le 5 décembre 1950, le chancelier ouest-allemand, Konrad Adenauer, appellera à la clémence pour Alfred Krupp : celui-ci est libéré le 4 février 1951. La confiscation des biens de la société est annulée et sa fortune personnelle de 10 millions de dollars (de l'époque) lui est restituée. Alfred Krupp reprend le contrôle du groupe en 1953. En décembre 1959, l'entreprise Krupp acceptera de verser 2,5 millions de dollars (0,2 % de l'ensemble de la fortune familiale) à la Commission des dommages de guerre juifs, soit 500 dollars... par victime survivante !

Erich Müller (« Cannon » Müller), chef de la division de l'artillerie chez Krupp, condamné à 12 ans de prison, sera libéré dès 1952, **Friedrich von Bulow**, responsable du contre-espionnage et chef de la police de l'entreprise, condamné lui aussi à 12 ans de détention, sera libéré en janvier 1951. Les autres condamnés, de 2 à 10 ans de détention, seront libérés dès la fin du procès si la détention provisoire couvrait la durée de leur peine, ou lors de l'amnistie de 1951.

LES PROCÈS DES MINISTÈRES

Le Procès des ministères (officiellement : « Les Etats-Unis d'Amérique contre Ernest von Weizsäcker et consorts »), appelé parfois Procès de la Wilhelmstrasse, est le onzième procès et s'est déroulé du 6 janvier au 18 novembre 1948.

Y furent jugés pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, participation au pillage et spoliations dans les pays occupés,

LE DOSSIER : LES PROCES DE NUREMBERG

appartenance à des organisations criminelles telle la SS, 21 membres du gouvernement et responsables des administrations centrales du Reich tels **Walther Darré**, ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture, **Lutz Graf Schwerin von Krosigk**, ministre des Finances, **Ernest von Weizsäcker**, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, son successeur **Gustav Adolf Steengracht von Moyland**, **Wilhelm Keppler**, Secrétaire d'Etat, conseiller d'Hitler pour l'économie, **Ernst Wilhelm Bohle**, chef de l'organisation extérieure du Parti nazi, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, **Hans Heinrich Lammers**, Chef de la chancellerie du Reich, **Gottlob Berger**, SS-Obergruppenführer, adjoint d'Erich Koch au Reichskommissariat Ukraine, chef du SS-Hauptamt, **Wilhelm Stuckart**, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, **Otto Dietrich**, chef du service de presse du Parti nazi et Secrétaire d'Etat au ministère de la Propagande, **Edmund Veessenmayer**, Plénipotentiaire en Hongrie, **Walter Schellenberg**, Directeur-adjoint de la Gestapo, chef du SD, successeur de Canaris à la tête des Services secrets, **Brigadeführer SS**, **Paul Körner**, Secrétaire d'Etat, adjoint de Göring, **Paul Pleiger**, Chef de la Hermann-Göring-Werke, conglomérat d'aciéries spoliées, **Hans Kehrl**, secrétaire du ministre de l'Armement...

Le 18 novembre 1948, Walter Darré fut condamné à 7 ans de prison, von Krosigk à... 10 ans, von Weizsäcker à 7 ans, Steengracht von Moyland à 7 ans, Bohle à 5 ans, Keppler à... 10 ans, Lammers à... 20 ans, Berger à... 25 ans, Stuckart à 3 ans et 10 mois, Dietrich à 7 ans, Veessenmayer à... 20 ans, Schellenberg à 6 ans, Körner à... 15 ans, Paul Pleiger à... 15 ans, Hans Kehrl à... 15 ans.

Tous, ainsi que leurs autres coaccusés auront, au plus 3 ans plus tard, à la fin décembre 1951, été libérés !

Gottlob Berger fera après sa libération carrière dans diverses entreprises et... écrira dans la revue néonazie *Nation Europa* !

LE PROCÈS DU HAUT-COMMANDEMENT

Douzième et dernier, le procès «*Les Etats-Unis d'Amérique contre Wilhelm Ritter von Leeb et consorts*», c'est-à-dire le **Procès du Haut-commandement militaire**, verra 3 *Feldmarschall*, 10 généraux de haut rang et un amiral jugés du 30 décembre 1947 au 28 octobre 1948 pour crimes contre la paix, crimes de guerre, crimes contre l'humanité en ayant donné les ordres y conduisant ou participé aux exactions contre les prisonniers de guerre et les populations civiles des Pays occupés.

Un des prévenus, le général **Johannès Blaskowitz**, sans doute l'un des moins compromis, il s'était élevé contre les crimes de guerre de la Wehrmacht et des SS en Pologne en 1939, se suicida durant le Procès, le *Feldmarschall* **Hugo Sperrle** et l'amiral **Otto Schniewind** furent acquittés.

Des peines d'emprisonnement à vie furent prononcées à l'encontre de l'ancien *General der Infanterie*, chef de l'Office général de l'*Oberkommando von Wehrmacht* (OKW) **Hermann Reinecke**, convaincu d'implication dans la politique ayant conduit à la mort plus de 3 millions de prisonniers de guerre soviétiques, de l'ancien *General der Artillerie* **Walter Warlimont**, chef adjoint des opérations de l'OKW, de 20 ans de détention à l'encontre de l'ancien *Feldmarschall* **Georg von Küchler**, ancien commandant des forces allemandes assiégeant Leningrad, des généraux **Hans von Salmuth** qui, après avoir commandé sur le Front Est, où il apporta son concours aux Einsatzgruppen et aux SS dans la répression des partisans, fut le dernier commandant en France de la XV^e armée allemande au moment du Débarquement du 6 juin, et **Karl von Roques**, lui aussi incriminé dans les crimes de masse contre les populations juive et slaves ; les autres inculpés, dont le *Feldmarschall* **Wilhelm Ritter von Leeb** (3 ans) se virent infliger des peines allant de 3 à 15 ans de prison. Tous les condamnés – à vie comme à terme – furent, sauf von Roques décédé en 1949, libérés entre la fin 1948 et 1954.

D'AUTRES PROCÈS

Ce sont au total 205 hauts dignitaires et responsables des structures de l'Etat nazi qui furent traduits devant le Tribunal militaire international puis devant lors des 12 procès qui se succédèrent dans la même salle à Nuremberg jusqu'en novem-

bre 1948, poursuivis pour crimes contre la paix, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et appartenance à des organisations criminelles, pour avoir associé leurs noms à des agressions contre de nombreux pays d'Europe, à des crimes monstrueux contre les prisonniers de guerre et contre les populations civiles, au génocide délibéré de plusieurs d'entre elles (Juifs, Tziganes, Slaves...), faisant des millions de victimes.

11 d'entre eux (dont Goering, Ribbentrop, Keitel, Sauckel, Kaltenbrunner...) furent condamnés à mort lors du principal procès et exécutés (sauf Goering se suicidant), 3 le furent lors du procès Pohl (1 exécution), 14 lors du procès des Einsatzgruppen, dont seules 4 furent exécutées.

Les peines de mort non exécutées furent commuées en peine de détention à vie, lesquelles – comme celles ayant été prononcées directement à l'encontre d'autres accusés – prirent fin par des libérations anticipées en 1951-1952, au plus tard pour quelques-unes en 1958-1959 ; seul Rudolf Hess restera en détention à vie dans la prison berlinoise internationale de Spandau, se suicidant en 1987.

Nombre des condamnés à des peines de prison de 5 à 25 ans – tous libérés dès le début des années cinquante – reprirent des activités fructueuses. L'exemple de Krupp est à cet égard probant.

Il y eut d'autres procès de criminels nazis, qui se tinrent dans les zones d'occupation en Allemagne mais aussi dans les pays où ils commirent leurs crimes nazis. Et des procès spécifiques par camp de concentration tels les 7 **procès du camp de Ravensbrück**, qui se déroulèrent à Hambourg du 5 décembre 1946 au 26 juillet 1948 et qui virent 18 inculpé(s) condamné(s) à mort, ceux du **camp du Stutthof**, dont 21 responsables SS furent à Gdansk, en Pologne, condamnés à mort du 25 avril 1946 au 29 novembre 1947, celui d'**Auschwitz** qui se tint à Cracovie du 24 novembre au 22 décembre 1947, et prononça 23 sentences de mort.

De 1946 à 1949, siégea à Rastatt le **Tribunal général du gouvernement militaire de la Zone française d'occupation en Allemagne** (G.M.Z.F.O.A.). Il eut à juger les deux derniers commandants du camp de concentration de Natweiler-Struthof, Friedrich Harttjenstein et Heinrich Schwartz, ce dernier étant condamné à mort le 1^{er} février 1947 avec 12 autres SS et exécuté le 20 mars suivant à Baden-Baden ; la chambre économique du Tribunal eut aussi à juger Hermann Röchling et les autres dirigeants du trust industriel et commercial «*Röchlingsche Eisen- und Stahlwerke*», accusés de crimes contre la paix, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Condamné le 25 janvier 1949 à 10 ans d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité, Hermann Röchling sera libéré le 18 août 1951, il recevra en 1952 la "Werner-von-Siemens-Ring", haute distinction dans le domaine des sciences techniques décernée par la RFA.

D'autres procès auront lieu : devant le **Tribunal militaire français de Metz** seront jugés en 1954 d'autres responsables du camp de Natzweiler-Struthof, plusieurs seront condamnés à mort mais, le jugement étant cassé, les peines seront commuées avant les libérations.

Condamnés à mort par le **Tribunal militaire de Paris** le 9 octobre 1954, Carl Oberg et Helmut Kochen, chefs de la police allemande en France, seront graciés, et libérés le 20 novembre 1962.

En Zone d'occupation britannique s'ouvrit, le 17 septembre 1945 devant le **Tribunal militaire de Lunebourg**, le procès de 44 membres de la garnison SS du camp de concentration de Bergen-Belsen, dont plusieurs avaient sévi à Auschwitz avant son évacuation, tel son commandant Joseph Kramer. A son issue le 17 novembre 1945, Kramer, 6 autres gardiens et 3 gardiennes SS seront condamnés à mort, leur exécution ayant lieu le 13 décembre 1945 ; les autres condamnés à de la prison, à vie ou à terme, seront libérés de 1949 à 1955. En mai juin 1946, devant le **Tribunal militaire britannique de Wuppertal**, s'était tenu le procès des meurtriers au camp du Struthof de 4 agents féminins du S.O.E. Werner Rhode, médecin SS du camp, sera pendu en octobre suivant.

Installé à **Pankow**, un **Tribunal militaire soviétique**, condamna en octobre 1947 16 anciens gardes SS du camp de Sachsenhausen à de lourdes peines. D'autres furent condamnés à mort à Riga, capitale de la Lettonie soviétique, des gardes ukrainiens auxiliaires des SS du camp de Sobibor le furent aussi en avril 1963 et juin 1965 à Kiev, en Ukraine.

LES ETABLISSEMENTS DE L'INDE RALLIENT LA FRANCE LIBRE

C'est en 1664 que Colbert, qui deviendra principal ministre de Louis XIV, fonde la Compagnie française des Indes Orientales afin de «*procurer au Royaume l'utilité du commerce des Indes et empêcher que les Anglais et les Hollandais n'en profitassent seuls*».

Deux Français, chargés par Colbert de fonder des comptoirs de commerce aux Indes orientales, le Sire de la Boullaye Le Gouz et le Flamand Beber, obtiennent de l'empereur Moghol, Aurangzeb (1658-1707, un «firman» (décret) par lequel cet empereur accorde aux Français de la ville de Surate les mêmes droits que ceux dont y jouissaient les Anglais et les Hollandais.

Ce premier comptoir français aux Indes est bientôt suivi par ceux de Pondichéry (1674), Chandernagor (1686), Mahé (1721), Yanaon (1725) et Karikal (1739), auxquels s'ajoutent les comptoirs (ou loges) de Balasore, Cassimbazar, Yougdia, Dacca, Patna, Masulipatam, Calicut et Surate.

L'histoire de la pénétration européenne en Inde est jalonnée de conflits entre les puissances coloniales et les souverains indiens, mais aussi entre elles.



Le gouverneur Louis Bonvin

En 1741, un nouveau gouverneur français, Joseph-François Dupleix, arrive en Inde avec l'ambition de créer un empire territorial français, ce qui heurte les intérêts britanniques et ouvre une période d'escarmouches militaires et d'intrigues politiques. Le rappel de Dupleix en France en 1754 n'empêche pas les Français d'étendre leur influence au Bengale, ce qui conduira à des affrontements avec les Anglais, qui assiègeront Pondichéry en 1760 et la raseront en 1761. En 1765, Pondichéry sera rendue à la France après un traité de paix avec la Grande-Bretagne.

Dans les 50 ans qui suivent – notamment lors de la période de la Révolution française et de l'Empire – Pondichéry changera plusieurs fois de main entre la France et la Grande-Bretagne.

¹ Les Portugais installent des implantations sur la côte ouest, à Cochin (1503) et Goa (1510). Ils sont suivis en 1609 par les Hollandais, qui s'établissent sur de très nombreux points de la côte indienne et à Ceylan, actuel Sri Lanka. En 1612, les Britanniques, après avoir défait une flotte portugaise, ouvrent un premier comptoir en Inde, à Surate Et il y a aussi les Danois à Tranquebar...

En 1816, après la fin des guerres napoléoniennes – l'empereur a tenté de nouer des alliances militaires avec des souverains locaux hostiles aux Anglais – Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon, ainsi que les loges de Machilipatnam, Kozhikode et Surate, sont rendus à la France, qui les conservera jusqu'à leur rétrocession à l'Inde indépendante entre le début et le milieu des années 1950.

En 1871, les Etablissements français dans l'Inde – dont la capitale est fixée à Pondichéry, qui donne son nom à tout le territoire – sont dotés d'un Conseil général, de deux tribunaux d'instance et d'une cour d'appel. La défense et la police sont d'abord assurées par un corps de miliciens indiens – les cipahis – dissous en 1907, que remplacera en 1943 une gendarmerie locale, les «Forces publiques de l'Inde».

Durant la Première Guerre mondiale, 800 «Pondichériens» seront recrutés par l'Armée française, 500 seront combattants, 75 seront tués.

En 1936, la superficie totale des Etablissements est de 510 km² et leur population de 298 851 habitants (dont 298 km² et 187 870 h. pour Pondichéry). Le 26 septembre 1938 arrive à Pondichéry, venant du Gabon où il avait occupé le même poste, un nouveau gouverneur, Louis Bonvin.

Alors âgé de 52 ans, Louis Bonvin, fils d'un co-fondateur du Parti Ouvrier Français guesdiste, compositeur marxiste du socialisme français, et ami de Marx Dormoy, était, après des études d'HEC, entré dans l'administration coloniale en 1912. Son arrivée à Pondichéry coïncide avec un dur conflit social dans les usines textiles du territoire, qu'il résoudra avec habileté et équité.

Mais, bientôt, Louis Bonvin va être confronté à un problème d'une autre ampleur...

LE CHOIX DE LA FRANCE LIBRE

Le 20 juin 1940, alors qu'en France, replié à Bordeaux, le gouvernement présidé depuis le 16 juin par le maréchal Pétain avait demandé dès le lendemain 17 l'armistice aux Allemands, le gouverneur Bonvin télégraphie au ministère des Colonies : «*Population européenne et locale Inde française unanime demande continuation lutte en étroite collaboration avec Empire britannique*».

Le 27 juin, alors que l'armistice a été signé en France l'avant-veille, le gouverneur Bonvin lance une proclamation à la population des Etablissements : «*La France accablée par le nombre et le*



manque de matériel a signé l'armistice. Tout n'est pas perdu. Gardons notre confiance, l'Empire français est intact et restera aux côtés de l'Empire britannique jusqu'à la victoire finale.

«*Le gouverneur fait appel au patriotisme de la population pour garder, dans les circonstances actuelles, tout son calme et toute sa dignité. Nous vaincrons ! Vive la France ! Vive la Grande-Bretagne !*».

Le 12 juillet 1940, le territoire ne disposant pas de liaison radio ou câble, c'est par l'intermédiaire du consul général britannique que parvient à Louis Bonvin le message télégraphique suivant du général de Gaulle : «*Je vous félicite de la fermeté et de l'esprit patriotique des mesures que vous avez prises. Je vous demande de vous joindre à moi de quelque façon que vous croirez utile, pour contribuer à la continuation de la guerre, en France et dans l'empire*».

Message auquel le gouverneur Bonvin répond par la même voie : «*Vous pouvez assurer le général de Gaulle et le Comité national français de Londres que nous sommes de tout cœur avec eux. Nous serons toujours heureux de rester en communication avec eux et de collaborer, dans la mesure où cela nous sera possible, à leur action pour empêcher l'asservissement de la France et obtenir la victoire finale*».

Le 7 septembre 1940, après avoir réuni autour de lui tous les chefs civils et militaires du territoire et recueilli leur accord unanime, le gouverneur Bonvin proclame officiellement son ralliement à la France Libre. Le général de Gaulle désigne alors le Gouverneur Bonvin – déchu de sa nationalité française par Vichy puis condamné à mort par un tribunal pétainiste d'Indochine – son représentant aux Indes ; il le fera Compagnon de la Libération le 27 janvier 1942.

Sous son impulsion, près d'un millier de Pondichériens, Français et autochtones, vont – avec des Français résidant en Inde anglaise – rejoindre par bateau, au Liban et en Syrie, les Forces Françaises Libres, être intégrés au sein de la 1^{re} Division Française Libre, combattant en Egypte, Libye, Tunisie et Italie, débarquant en Provence en août 1944, participant à la bataille d'Alsace, durant laquelle s'illustrèrent des brancardiers pondichériens.



LA RESISTANCE ETHIOPIENNE

En 1935, l'Éthiopie – alors parfois appelée Abyssinie – est – avec le Libéria et le Dominion d'Afrique du Sud – l'un des trois États indépendants d'Afrique¹.

Le territoire éthiopien a été considéré depuis un demi-siècle comme étant le berceau de l'Humanité, puisque c'est là qu'en 1974 furent découverts les restes vieux de 3,2 millions d'années d'une jeune femme, «Lucy»², que les Éthiopiens appellent Dinknesh («tu es merveilleuse», en langue amhar), et dont les restes sont conservés au musée national d'Éthiopie à Addis-Abeba.

Cette région de la Corne de l'Afrique va voir quelques millions d'années plus tard, parallèlement aux civilisations mésopotamiennes et méditerranéennes (égyptienne, grecque, romaine...), ou asiatiques (en Perse, Inde ou Chine) de la même époque, au Pays de Pount (nom donné par les anciens Égyptiens à l'actuelle Éthiopie) naître et s'organiser vers 800 avant J.C. le royaume de D'mt (Damaat) ; d'où les pharaons importent de l'or, de l'ivoire, de l'encens, de l'ébène, des plumes d'autruche...

A partir du 1^{er} siècle de notre ère succède au royaume de D'mt celui d'Aksoum – du nom de sa capitale –, s'étend sur un vaste territoire regroupant le nord de l'Éthiopie actuelle, l'Erythrée, Djibouti, le Somaliland, une grande partie du Soudan jusqu'au sud de l'Égypte, ainsi que sur les côtes yéménites et sud-arabiques.

Pendant plusieurs siècles, le royaume d'Aksoum va être – via son port d'Adulis sur la mer Rouge – un relais pour le commerce entre d'une part les mondes romain et byzantin, et les côtes d'Afrique de l'est et d'Inde d'autre part. Une langue de communication, le guèze, dotée d'un alphabet dès le III^e siècle et qui jouera jusqu'au XIV^e siècle un rôle analogue au latin, et une monnaie spécifique, vont accroître le rôle du royaume dans la zone de la mer Rouge et de l'Océan Indien.

C'est un commerçant syrien, Frumence, qui, ayant fait halte dans un port du royaume d'Aksoum, convertira vers 341-346 le «roi des rois» (*negusā nāgāst*, *negus*) Ezana à la religion chrétienne, aux lieux et places des cultes d'Astar, du dieu de la guerre «Mahrem» et d'autres divinités. Consacré premier évêque («*Abouna*») d'Aksoum par Athanase, archevêque chrétien d'Alexandrie d'Égypte, Frumence va évangéliser l'empire d'Aksoum, qui devient, après les Empires romains d'Occident et Orient, un troisième État chrétien.

L'Église chrétienne copte éthiopienne – église officielle des États éthiopiens depuis près de 16 siècles – restera dépendante de l'Église copte égyptienne, ne devenant qu'en 1959 autocéphale³.

L'Empire d'Aksoum, qui à partir du VII^e siècle va être confronté à l'expansion de l'Islam sur sa côte de la mer Rouge, puis ultérieurement depuis l'actuel Soudan, va finir par s'effondrer vers 990, le centre du pays s'éloignant des côtes pour migrer sur les hauts plateaux.

Pendant une dizaine de siècles, plusieurs dynasties vont se succéder à la tête de l'Empire, au territoire évolutif vers l'intérieur du continent et marqué par de profondes divisions féodales. Durant cette période se mul-

tiplieront périodiquement les affrontements entre les souverains éthiopiens et les sultanats musulmans établis sur le pourtour du pays. À partir du XVI^e siècle, les Turcs ottomans commenceront à s'installer sur la côte correspondant à l'Erythrée actuelle, qu'ils occuperont jusqu'au XIX^e siècle.

Dès le XIV^e siècle, l'existence d'un royaume chrétien au sud de l'Égypte est connue en Europe chrétienne, un siècle plus tard se nouent des relations directes. En 1481, une mission envoyée par le Négus Negest Eskander arrive à Rome auprès du Pape Sixte IV, une dizaine d'années plus tard, envoyée par le roi Jean II, une mission portugaise arrive en Abyssinie, suivie en 1520 par une ambassade portugaise qui résidera dans le pays jusqu'en 1527.

Ayant à faire face à des offensives arabes, l'empereur abyssin Gelawdewos va recevoir le renfort de 400 mousquetaires envoyés par le Portugal, qui lui permettront de repousser en 1543 les envahisseurs.

LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE

La pénétration européenne dans la Région va surtout s'approfondir au XIX^e siècle. Ainsi, en novembre 1841, la Grande-Bretagne conclut avec l'Empire éthiopien un premier traité d'amitié qui n'empêchera pas un affrontement militaire entre Britanniques et Éthiopiens en 1868.

En 1884, au départ des Égyptiens, auxquels les Ottomans avaient transféré la côte érythréenne et nord-Somalie, la Grande-Bretagne, occupe le port de Berbera, amorce de la Somalie britannique (Somaliland), dont le contrôle total ne deviendra effectif qu'en 1921 ; et dont les frontières avec l'Éthiopie sont fixées en 1897, celles avec la colonie française d'Obock (acquise en 1862 par achat au sultan de Tadjoura, amorce de la Côte Française des Somalis (Djibouti), l'étant en 1888.

Mais, une troisième puissance européenne va s'implanter durablement dans la région : le 15 novembre 1869, la «Società di Navigazione Rubattino» italienne achète sur la côte érythréenne au sultan local la baie d'Assab, dont le gouvernement italien va prendre directement le contrôle le 5 juillet 1882. Trois ans plus tard, en 1885, l'Italie remplace à leur retrait les Égyptiens dans le port voisin de Massawa, regroupé avec Assab dans la colonie italienne d'Erythrée, créée le 1^{er} janvier 1890.

Les Italiens vont aussi s'établir dans la Corne de l'Afrique, en territoire somali. En décembre 1888 des troupes italiennes y débarquent et installent en 1889 sur divers sultanats locaux des protectorats qui seront en 1905 réunis en une seule colonie de Somalie italienne.

L'expansion italienne vers l'intérieur du continent depuis l'Erythrée et la Somalie va se heurter à l'Empire éthiopien, sur lequel l'Italie a des visées pour réunir territorialement



En vert, les possessions italiennes, en bleu françaises (Djibouti-Côte des Somalis), en rose britanniques. Les flèches vertes sont les axes d'attaque italiens contre l'Éthiopie.

ses deux colonies. Malgré un traité censé assurer la paix et l'amitié entre les deux pays, la guerre entre eux éclate en 1895. Le 1^{er} mars 1896, l'armée du Négus Ménélik II – forte de 100 000 hommes – écrase les forces italiennes lors de la bataille d'Adoua, près de la frontière de l'Erythrée. Le traité d'Addis-Abeba, signé le 25 novembre 1896, qui rétablit la paix entre les deux pays, assure la pérennisation de l'indépendance de l'Éthiopie pour quatre décennies et son prestige international.

À la mort de l'Empereur Ménélik en décembre en 1913 lui succède Lij Iyasou puis en octobre 1916 l'impératrice Zaoditou, première femme à devenir chef d'État d'un pays indépendant au début du XX^e siècle.

Cette période va être celle de l'affrontement entre les tenants de l'Éthiopie traditionnelle et ceux de la modernisation du pays, de ses structures, voies de communication, école, armée...

En 1915, sont émis les premiers billets de la banque d'Abyssinie, en février 1917 est achevé le chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti, construit depuis 1897 par la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien et qui désenclave le pays, en 1919 est créée une académie militaire, en septembre 1923, l'Éthiopie entre à la Société des Nations (SDN)... En 1929, le premier avion atterrit en Éthiopie...

La modernisation va se faire sous l'impulsion du Ras⁴ Tafari Mekonnen, neveu de

«Deux peuples, une guerre», Hitler et Mussolini sur ce timbre de l'Afrique Orientale Italienne.



³ L'Église copte a pour doctrine le «monophysisme» miaphysique, le Christ n'a qu'une nature, divine mais incarnée. Les coptes sont 10% de la population en Égypte, 5% au Soudan, 50% en Erythrée, 43,5% en Éthiopie.

¹ Dotés tous trois de gouvernements et souverains autochtones, l'Égypte est un Protectorat britannique, la Tunisie et le Maroc sont des Protectorats français.

² En 2001 a été découvert au Tchad un crâne fossile, appelé Toumai, qui ferait remonter l'Humanité à... 7 millions d'années.

Ménélik II, qui, à la mort de Zaoditou le 2 avril 1930, devient *Négusse Negest* sous le nom d'Hailé Sélassié.

Le 2 août 1928, l'Éthiopie avait signé avec l'Italie, présente en Érythrée et Somalie, un traité d'amitié, qui ne va pas dissuader Mussolini de chercher à s'en emparer pour constituer un vaste empire colonial en Afrique orientale.

Un incident de frontière le 5 décembre 1934 dans l'ouest du pays, en Ogaden, dans l'oasis de de Walwale, lors duquel un officier italien est tué, va fournir le prétexte à l'invasion de l'Éthiopie, qui commence le 3 octobre 1935 : dix divisions italiennes appuyées par des supplétifs érythréens et somalis – 400 000 hommes – passent à l'offensive avec des chars et de l'aviation.

Face à l'envahisseur, les 500 000 combattants éthiopiens ne constituent pas une armée moderne, seules quelques unités sont bien équipées et entraînées, l'aviation est quasi-inexistante.

Le 15 octobre, les Italiens prennent l'antique cité d'Aksoum, dans l'Est du pays, utilisant les armes chimiques, ils finissent par vaincre en novembre l'âpre résistance des Éthiopiens. Le gaz moutarde sera à nouveau employé en janvier 1936 dans le nord du pays. Plusieurs batailles, menées courageusement par les Éthiopiens au printemps 1936, vont rendre difficile mais non stopper la progression italienne vers Addis-Abeba.

Le 2 mai 1936, le Négus Hailé Sélassié quitte par train la ville – où les Italiens entrent le 5 mai – pour Djibouti, d'où deux jours plus tard, ayant confié à Ras Emrou la régence du gouvernement, replié à Goré dans l'Ouest du pays près de la frontière soudanaise, il s'embarque sur un bateau britannique. Via la mer Rouge, il gagne Jérusalem avant de rejoindre Londres, où il arrive le 3 juin 1936 sous les acclamations de la foule.

Hailé Sélassié va se rendre à Genève, au siège de la Société des Nations, dont l'Éthiopie est membre depuis 1923, y prononçant un discours dans lequel il dénonce l'agression italienne contre son pays, la passivité de la communauté internationale et le manque de soutien à son pays, l'utilisation par les forces de Mussolini de gaz de combat (ypérite, arsine, phosphore) dans le conflit, l'absence au-delà d'effets d'annonce de sanctions réelles de la SDN contre l'agresseur.

Cela n'arrêtera pas les Italiens qui, après la prise d'Addis-Abeba, proclament l'annexion de l'Éthiopie, qu'ils vont joindre à la Somalie et à l'Érythrée au sein de l'«Afrique orientale Italienne», à la tête de laquelle est placée un vice-roi : le maréchal Pietro Badoglio (fait «duc d'Addis-Abeba») jusqu'au 11 juin 1936, auquel succédera le maréchal Rodolfo Graziani jusqu'au 21 décembre 1937⁵.

La chute d'Addis-Abeba le 5 mai 1936 ne signifie pas la fin des combats, les Italiens peinant à prendre le contrôle du pays. Bien qu'une contre-offensive vers la capitale conduite par le Ras Emrou ait échoué, les deux tiers du territoire restent encore sous le contrôle éthiopien en septembre 1936. La supériorité militaire, en termes de formation des combattants et d'armements à leur disposition des Italiens leur permet de prendre une par une les localités importantes. En novembre 1936, ils atteignent Goré. En

décembre 1936, le Ras Emrou est capturé et emmené en Italie, les fils de Kassa Haila Darge, qui avait accompagné l'empereur Hailé Sélassié en exil et jusqu'à Genève, sont pendus en public.

LA RESISTANCE

Après son intervention à la Tribune de la SDN à Genève, le Négus Hailé Sélassié va s'établir en exil en Grande-Bretagne à Bath, dans le comté de Somerset, près du Pays de Galles.

En Éthiopie, les Italiens, contrairement aux souhaits de Mussolini, ne vont occuper qu'à peine plus de 10 % du pays (120 000 km² sur 1 127 000 km²), et la colonisation n'y sera qu'à très limitée : en 1940, seuls 54 296 civils italiens s'y seront établis ; le métissage et le concubinage avec des Éthiopiennes leur est interdit. Le contrôle italien se limite aux grandes villes et principales voies de communication.

Les premiers actes de Résistance sont le fait de petits groupes de militaires qui poursuivent le combat, alors même que les principales unités de l'armée ont été vaincues. La veille même de l'entrée des Italiens à Addis-Abeba, Hailé Mariam Mammo dirige une embuscade à 130 km au nord de la capitale contre une colonne italienne, il est considéré comme le premier «*arbagna*» («patriote»)⁶. Un télégramme de Mussolini à Graziani, en date du 5 juin 1936, ordonne de «fusiller tous les Résistants faits prisonniers».

Le 19 février 1937, deux jeunes Érythréens, Abraha Daboch et Moses Asgadam, commettent un attentat contre le vice-roi Rodolfo Graziani ; la répression sera terrible : plusieurs milliers de personnes – hommes, femmes, enfants – seront entre le 19 et 21 février massacrés par les fascistes italiens – militaires, chemises noires – à Addis-Abeba.

La répression frappera aussi l'Église copte : le 29 juillet 1936, l'Abouna (évêque) Petros est fusillé après avoir déclaré : «Mes compatriotes, ne croyez pas les fascistes s'ils vous disent que les Patriotes sont des bandits, les Patriotes sont des gens qui se battent pour nous libérer de la terreur du fascisme...». Le 20 mai 1937 et les jours suivants sont fusillés 297 prêtres et 129 diacres du monastère de Debre-Libanos, qui est rasé...

Cette répression va grossir dans les campagnes et les montagnes les rangs des *Arbegnoch*, notamment dans le Shoa, où les effectifs du Ras Abebe Aregai atteignent près de 10 000 hommes, le Godjam, sous la conduite de Belay Zeleke et Dajazmach Mangasha, le Lasta, avec Haylu Mangasha, ou le Begember ; tandis que dans la clandestinité de la capitale et des villes agissent les *Vust arbagna* («patriotes de l'intérieur»).

En mai 1939, le chef fasciste Bonacorsi rapporte que «l'Empire se trouve en état de rébellion latente».

En Italie, Abdissa Aga, *Arbagna* d'une vingtaine d'années dont le père a été exé-

cuté par les Italiens, est capturé et envoyé en captivité en Sicile, où il s'évade et constitue un groupe de résistants. Après le débarquement des Alliés en Italie, il se joindra à eux, et entrera avec son bataillon et le drapeau éthiopien dans... Rome ; drapeau qu'il mènera jusqu'à... Berlin.

De nombreuses femmes ont participé à la Résistance, telles Shawarraga Gadlle ou Kebedech Seyoum, âgée de 27 ans, entrée dans la lutte en apprenant – quelques jours après avoir accouché – l'exécution par les Italiens de son mari, l'un des fils du

Ras Kassa Haile Darge ; elle réussira à créer sous son commandement une véritable armée, qui s'affrontera à quatorze reprises avec les Italiens avant de se replier au Soudan⁷.



Kebedech Seyoum, résistante éthiopienne.

LA LIBERATION

Le 10 juin 1940, volant au secours de la victoire annoncée de la Wehrmacht à l'Ouest, Mussolini avait déclaré la guerre à la France ainsi qu'à la Grande-Bretagne.

À partir de la Libye, les Italiens vont attaquer l'Égypte dès septembre 1940 et, à partir de leurs possessions d'Afrique Orientale, y disposant de 280 000 hommes – dont environ 75 000 Italiens – de chars et de 250 avions de combat, ils vont passer à l'offensive dès le 3 août contre le Somaliland britannique, dont ils achèvent la conquête le 19 août par la prise de Berbera.

Dès la déclaration de guerre italienne, les Britanniques vont faire appel au Négus, réfugié sur leur sol, qui vient s'établir à Khartoum, la capitale du Soudan, qui va – avec au sud le Kenya – être une des bases de départ de la contre-offensive alliée. Contre-offensive à laquelle participeront des troupes britanniques, éthiopiennes (reformées au Soudan, notamment au sein de la «Force Gédéon»), belges (venues du Congo) et... françaises.

Ainsi, la «Brigade française libre d'Orient», commandée par le colonel Magrin-Vernet alias Montclar, débarquée à Souakim au Soudan et bientôt renforcée par le bataillon du Pacifique et des troupes venues d'AEF à travers le Soudan anglo-égyptien, va être victorieuse à Kub-Kub le 23 février 1941, à Keren le 26 février et à Massawa, prise aux côtés d'unités indiennes le 8 avril.

L'Éthiopie va achever d'être libérée le 5 mai 1941, par l'action conjointe des Alliés et des *Arbegnoch* (Patriotes) soulevés à travers tout le pays, Hailé Sélassié rentre à Addis-Abeba.

L'occupation italienne de l'Éthiopie aura fait plus de 760 000 victimes : 275 000 morts au combat et plus de 18 000 tués lors des bombardements lors de l'invasion, 78 500 patriotes seront tués dans les affrontements avec les forces d'occupation, 24 000 autres seront exécutés par des juridictions sommaires, 35 000 personnes décéderont dans les camps de concentration, 35 000 auront été massacrées en représailles, 300 000 seront morts de privations...

⁶ Hailé Mariam Mammo sera tué en juin 1938 lors d'un affrontement avec les Italiens.

⁷ Elle est décédée en 1976. Dédié à la place des femmes dans la lutte antifasciste a été créé à Rome, en février 2008, le «Laboratorio femminista Kebedech Seyoum».

⁴ Ras, équivalent d'un duc européen, souvent membre de la famille impériale.

⁵ Lui succédera jusqu'au 19 mai 1941 le prince Amédée II de Savoie, duc d'Aoste.

23 AOÛT 2016 : L'ANACR A RAVIVÉ LA FLAMME



En ravivant, comme chaque 23 août, la Flamme sur la sépulture du Soldat inconnu, sous l'Arc-de-Triomphe, place de l'Etoile - Charles-de-Gaulle, l'ANACR a rendu un hommage solennel à toutes celles et à tous ceux qui, dans rangs de la Résistance sur le sol national occupé, dans ceux de la France Libre et de la France combattante, dans ceux de la 1^{re} Armée, et dans les camps de la mort nazis, sont tombés pour que la France soit libérée du joug de l'occupant et de ses complices pétainistes, pour que son peuple retrouve sa liberté, pour vaincre le nazisme et ses alliés fascistes.

Ont fait l'honneur de leur présence M. Robert Créange, secrétaire général de l'Association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Ile-de-France, secrétaire général du Comité des 35 martyrs de la Cascade du Bois de Boulogne, vice-président représentant M. Jacques Goujat, Président de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC), et M. Raphael Vahé, Président de l'ARAC, ainsi que plusieurs élus.

Plusieurs dizaines d'adhérent(e)s de l'ANACR, de ses comités de Paris et de la Région parisienne mais aussi venus de départements plus éloignés (telle l'Aisne), ainsi que de Libération Nationale PTT, étaient présents. La direction nationale de l'ANACR était représentée par Louis Cortot, Compagnon de la Libération, Président, Jacques Weiller et Robert Foreau-Fenier, vice-présidents, Jacques Varin, secrétaire général, Charles Sancet, Christiane Tardif, membres du Bureau national, Louis Segrestan, Guy Frezoul et Colette Pallarès, membres du Conseil National.

La Gerbe de la Direction nationale de l'ANACR a été déposée par Louis Cortot et Jacques Weiller, celle du Comité de Paris de l'ANACR par Jacques Varin et Guy Frezoul.

La musique des Gardiens de la paix de Paris interpréta la Marseillaise, le Chant du Départ, le Chant des Partisans et les sonneries.

Communiqué

CONTRE LA BARBARIE

De nouveau, le terrorisme contre des femmes, des hommes, des enfants, français et étrangers, a tragiquement frappé notre pays, faisant à Nice ce 14 juillet au soir 84 morts et de nombreux blessés, dont plusieurs très gravement atteints, parmi la foule venant assister au feu d'artifice clôturant la Fête nationale.

Nous pensons en premier avec la plus grande émotion à ces victimes d'un acte ignoble, à leurs familles, à tous leurs proches auxquels nous tenons à dire notre solidarité en ces moments douloureux.

Notre indignation et notre condamnation sont totales, sans la moindre réserve : le terrorisme contre des populations civiles ne peut avoir la moindre justification, quelles que soient les idéologies politiques ou religieuses dont il se réclame et les motivations qu'il affiche.

Face à cette barbarie, la seule réponse possible est l'affirmation d'une volonté de combattre et vaincre ses auteurs et commanditaires, de les mettre totalement hors d'état de nuire.

Héritiers de la lutte des Résistants, français et étrangers, croyants et incroyants, contre la barbarie, qui fut celle du fascisme hitlérien dont notre pays et notre peuple furent avec beaucoup d'autres victimes, nous nous inscrivons dans le nécessaire combat qui doit être mené contre ses formes nouvelles contemporaines ; combat qui ne doit jamais oublier le scrupuleux et vigilant respect de nos valeurs démocratiques et humanistes, lesquelles doivent en être, tant sur le plan national qu'international, une motivation et une dimension premières et essentielles.

Paris, le 15 juillet 2016

L'ANACR

Chaque mois, les Comités ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération. La Di-

rection Nationale de l'Association et son journal adressent aux familles et amis des disparus leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Jean GRAZON (Indre)

Disparu le 22 août 2016 à l'âge de 93 ans, Jean Grazon avait rejoint les Mouvements Unis de la Résistance (MUR) en novembre 1943, à 19 ans. Maître d'internat à l'École Nationale Professionnelle d'Egletons en Corrèze, il participa à plusieurs actions à risques notamment à deux reprises à des sabotages sur la voie ferrée Tulle-Eygurande-Merline. Révoqué le 11 avril 1944 par l'administration pétainiste, obligé de se cacher, il se réfugia chez sa grand-mère à Montipouret puis chez une tante exploitante d'une ferme en Normandie. Dans les jours qui suivirent le débarquement il regagna Ardentes. Contacté par Bernard Chausse, de Neuvy-Saint-Sépulcre, il rejoignit alors l'important maquis Indre-Est, participant à toutes les actions de sa compagnie : embuscades, parachutages, combats des Pichons, occupation puis libération définitive de Châteauroux, laquelle fut marquée par le drame de la caserne Bordessoulle – treize maquisards perdirent la vie dans une terrible explosion déclenchée par les Allemands en fuite – dont il sera l'un des tout premiers témoins, déplorant la mort de 8 camarades de sa compagnie. Démobilisé le 20 octobre 1944 il devint – plus jeune membre de tous les C.L.L. du département. – membre du Comité de Libération d'Ardentes. Avec le Colonel Robert (Robert Vollet, futur co-secrétaire général de l'ANACR) de l'A.S., et le Commandant Gillet, des F.T.P., il parcourt le département à la rencontre des nombreuses amicales qui se créent. Ainsi naîtra l'Association Départementale de la Résistance Unifiée, dont il sera élu Secrétaire Général ; quelques années plus tard, le Colonel Robert ayant été appelé à Paris, il accèdera à la présidence. En 1954, est formé le Comité Départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR). Jean Grazon entrera à son Conseil National, lors du congrès national du Havre en juin 1974 ; et, en octobre 1988, il deviendra membre du Bureau national, le restant pendant 24 ans, demandant en 2012 à passer à l'honorariat, lors du congrès de Lons-le-Saunier. Au plan départemental, il fut co-fondateur du Comité d'Union des Associations de Résistants et Déportés de l'Indre (CURDI) qu'il a présidé jusqu'à son décès, et dont l'objectif est de transmettre l'Histoire de la Résistance aux jeunes générations. Dans ce but, durant plus de 40 ans, il parcourut inlassablement les établissements scolaires du département apportant son témoignage en fonction du thème retenu pour CNRD, dont il était membre du jury départemental depuis sa création, obtenant pour chaque année une remise solennelle des prix à la préfecture, assortie de la réalisation d'une plaquette Palmarès, organisant à l'intention des lauréats un voyage à la fois éducatif et touristique sur et autour de hauts lieux de la Résistance et de la Déportation. Il s'est aussi employé pour que la mémoire de cette page singulière de notre histoire demeure concrètement vivante, stimulant comités locaux et municipalités pour que soient pérennisés faits et acteurs identifiés par une rue, une place, une école. Sans son obstination la stèle du camp d'internement de Juifs de Douadic n'aurait jamais vu le jour. Il fut aussi durant de longues années administrateur du foyer des Anciens Combattants de

l'Indre et de la Vienne de la Roche-Bellusson, administrateur du Conseil Départemental de l'ONAC. Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 13 juillet 2012.

Marc PARROTIN (Creuse)

Né le 22 janvier 1924 à Saint-Agnant-de-Versillat, petit-fils d'un libre-penseur et républicain, ayant perdu son père en 1937 des suites de la Grande Guerre, Marc Parrotin, décédé le 12 septembre 2016, fréquenta l'école primaire supérieure de La Souterraine puis entra à l'École Normale d'Instituteurs de Guéret, effectuant – les écoles normales ayant été supprimées par le régime pétainiste – au Lycée de la ville. Alors âgé de 18 ans il fut initié en 1942 à l'écoute clandestine de la B.B.C. par l'artisan électricien Victor Renaud, membre du «Réseau Alliance» et qui sera fusillé le 23 juin 1944. A la rentrée scolaire de l'automne 1942, Victor Renaud demanda à Marc de créer au lycée de Guéret, avec des copains de promo, un groupe acquis à la Résistance. Entré en contact avec les FTP, qui avaient organisé en juin 1943 un premier camp de réfractaires au STO dans le bois de Montautre, il est chargé en juillet 1943 d'implanter – puis ensuite de ravitailler – un camp léger de maquisards : ainsi, dans la nuit du 1^{er} août 1943 il accueille aux Gandys, à Saint-Agnant-de-Versillat, 10 maquisards placés sous la conduite du jeune André Odru. Ce sera le «groupe d'Estienne d'Orves», chargé de saboter la voie ferrée Paris-Toulouse. Puis à la rentrée scolaire 1943, il crée en octobre au Lycée de Guéret le Groupe «René Laforge» lié aux combattants communistes – Marc a rejoint les J. C. clandestines – du secteur de La Souterraine et à leur organisation militaire F.T.P.F. Début 1944, nommé responsable militaire de la région de La Souterraine, Marc dut quitter le lycée. Grièvement blessé le 20 février 1944, au cours d'une opération sur la voie ferrée, il sera arrêté par la milice, le 20 mai à la gare de Guéret. Mais, le 21 août, les maquis F.T.P.F. du colonel Guingouin libèrent Limoges et rendent leur liberté aux 800 prisonniers de la prison. Marc Parrotin va poursuivre le combat : commissaire aux effectifs du 15^e bataillon FTP formé en août-septembre 1944, il va suivre en octobre-novembre le stage de formation des officiers FFI à l'école des Cadres de Guéret. Il part ensuite volontaire sur le Front de La Rochelle. A l'attaque de La Gravelle, le 30 avril 1945, il est cité à l'ordre de la Division : «...a remarquablement conduit sa section et enlevé son objectif dans lequel il a pénétré en tête du bataillon». Après le 8 mai 1945, son bataillon sera envoyé en Algérie où les Creusois fraterniseront avec les combattants algériens de retour des fronts d'Italie et d'Alsace. Marc sera rapatrié avec beaucoup d'autres en septembre 1945. Après la guerre, il entamera avec son épouse une carrière d'enseignant, transmettant à ses élèves non seulement le savoir mais aussi les valeurs républicaines et fut militant syndical et des œuvres laïques. Elu en 1953 conseiller municipal de Compas, où il fut instituteur de 1948 à 1957, il fut de 1965 à 2001 conseiller municipal puis adjoint au maire d'Auzances, où il prit, en 1979, sa retraite d'enseignant de français et d'histoire au C.E.G. de la ville. Président départemental de l'ANACR-Creuse de 1964 à 2014, élu en 1978 membre du Conseil natio-

nal lors du Congrès que l'ANACR tint pour la première fois à Brive, Marc Parrotin y avait été réélu en octobre 2014 lors du dernier congrès de l'ANACR tenu à nouveau à Brive. Marc Parrotin, infatigable transmetteur de la mémoire jusqu'à son dernier souffle, investi dans le CNRD des lycées et collèges, dans la mise en place de nombreux monuments, stèles et plaques honorant la Résistance, a laissé de nombreux témoignages et plusieurs ouvrages : *Le temps du maquis* (1981-1984), *La Résistance en Creuse, Historique, Martyrologe, Mémoires* (1995), *Les femmes dans la Résistance* (1997), *Les immigrés dans la Résistance* (1998), *Le mémorial de la Résistance creusoise* (2000)...

Roger ROUDOT (Hérault)

Né le 14 août 1925 et disparu le 1^{er} juin 2016 dans sa 91^e année, d'origine bretonne, Roger Roudot, alors âgé de 17 ans, travaillant alors comme employé à la C.A.M.A.T. (Compagnie d'assurance maritime et terrestre) dans le 2^e arrondissement de Paris, y rencontra André Dreyer, militant syndical et communiste, qui sera fusillé le 11 avril 1944 au Mont-Valérien. Par son intermédiaire, Roger rejoignit en 1942 le Front Patriotique de la Jeunesse. La C.A.M.A.T. était située près de la Commandantur du «Gross Paris» place de l'Opéra et non loin des sièges de la L.V.F. rue Auber, du R.N.P. rue Réaumur et du P.P.F. rue Vivienne, aux vitrines desquelles s'attaqua le groupe de jeunes de Roger. Le soir, il distribua des journaux clandestins dans les 9^e et 18^e arrondissements et, pour recruter de nouveaux jeunes, il s'inscrivit au Centre sportif de la Chapelle. Jeune F.T.P., il assura la protection des prises de parole dans les cinémas «Lux Bastille» et «Fantasio», détruisit les poteaux indicateurs allemands, notamment ceux du secteur de la Bourse. Le 14 juillet 1943, il participa à Barbès à la manifestation patriotique, qui tiendra le pavé pendant une demi-heure. Durant 1943, Roger Roudot et sa co-équipière Denise Quéré, faisant la «raccueilleuse», récupèrent des armes en assomant des officiers et sous-officiers sur le boulevard Bonne-Nouvelle. En février 1944, découvrant qu'il est «surveillé» par la direction de l'entreprise, Roger devient alors clandestin responsable technique des Editions de la jeunesse. Ayant une planque dans le XIII^e, mais s'apercevant qu'il est pris en filature, mettant 3 jours à semer ses poursuivants, il parvient finalement à indiquer le lieu où est caché le matériel d'édition à Fernand Faupel, Résistant de la C.A.M.A.T., où Roger avait organisé un «Comité d'aide aux réfractaires», il lui remet aussi 10 000 francs provenant des timbres de soutien aux réfractaires. Se réfugiant en Bretagne où il retrouve son grand-père, Roger travaille dans une ferme et rejoint la Résistance bretonne. En juin 1944, il rejoint le maquis et est incorporé dans la Compagnie F.F.I. qui libère la région de Guingamp et va former avec d'autres unités des Côtes-du-Nord le 71^e R.I. Engagé officiellement le 1^{er} septembre 1944 pour toute la durée de la guerre, il rejoint avec son régiment le front de la Poche de Lorient sur le secteur Landevant, Hennebont et Nostang. Le 27 novembre 1944, Roger Roudot est blessé au cours d'une embuscade de nuit. Opéré à l'hôpital d'Auray, il reçoit la Croix de guerre alors qu'il n'a que 19 ans. Après sa

convalescence, il retourne en février 1945 dans la poche de Lorient et s'y bat jusqu'à la capitulation des occupants le 9 mai 1945. Son régiment rejoint alors le Bade-Wurtemberg, où il est démobilisé le 5 février 1946. Reprenant son activité professionnelle, il se marie avec Denise et reprend les études après son travail, devenant Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes. Mettant ses compétences professionnelles au service du Mouvement social, il a été membre de la Commission Nationale de Contrôle Financier de l'ANACR de 1996 à 2016.

Jean MAISON (Corrèze)

Jean était entré en Résistance à moins de 16 ans, en 1941, par ce qu'il qualifiait de « jeu d'adolescent hostile au vieux maréchal Pétain » : il avait inscrit au minium sur des panneaux routiers, un V de la victoire et le symbole de la faucille et du marteau du Parti communiste, alors clandestin. En 1942, ce furent les distributions de tracts à l'occasion de l'anniversaire de la victoire de Valmy le 20 septembre 1792 sur les Prussiens, l'accueil et le ravitaillement des réfractaires à la Relève puis, au début de 1943, des « insoumis » refusant de partir au Service du Travail Obligatoire, le sabotage de la ligne téléphonique d'un collaborateur, les transports de messages comme agent de liaison entre les premiers groupes de maquis FTP, la clandestinité au sein du « camp Gabriel-Péri » avec de nouveaux sabotages de lignes électriques alimentant les usines de Tulle qui travaillaient pour l'occupant, la réception de parachutages alliés, le sabotage et le contrôle des voies ferrées, les embuscades sur les routes, l'attaque de la prison de Tulle le 2 mars 1944, sous le pseudonyme de « Toto ». Intégré à la 23-21^e compagnie FTP, puis au poste de commandement du 17^e bataillon FTP à Clergoux, il assume ses missions aux batailles de Tulle les 7 et 8 juin 1944 et d'Egletons du 4 au 18 août et jusqu'aux derniers combats pour la libération de la Corrèze le 22 août 1944. Jean échappa plusieurs fois à l'arrestation et à la mort. Tout cela lui valut l'attribution de la Médaille de la Résistance. Après la fin de ses mandats électifs en 2008 et la rédaction de son livre qui l'a soutenu moralement pendant la maladie de son épouse, son dernier engagement citoyen, depuis 2010, a été celui de l'ANACR-Corrèze dont il fut élu co-président départemental en 2010, et réélu en 2012 et 2014. Engagé dans le travail de Mémoire et d'Histoire de la Résistance de l'ANACR, il avait créé en 1986 le « Comité de la Stèle de Clergoux » pour faire ériger ce monument en hommage aux 62 victimes de la répression nazie et vichyste sur les communes du comité ANACR du Plateau des Etangs dont il était le Président d'Honneur. Il avait comme projet de réaliser un parcours de Mémoire reliant les stèles et lieux de la Résistance autour de Clergoux, sa « capitale du Maquis ». En 2010 encore, il fut élu pour représenter l'ANACR au conseil d'administration départemental de l'ONAC, membre de la commission Mémoire et Solidarité et du jury du concours des « Petits artistes de la Mémoire ». Depuis 2010, il développa une inlassable activité de témoignages dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) au sein des collèges et lycées de Tulle, Brive, Naves, Neuvic, et d'autres, ainsi que dans les écoles primaires préparant le Concours départemental de la Résistance et de la Déportation 1^{er} degré, organisé par l'ANACR et la Direction académique de l'Éducation Nationale. Il fut en 2013-

2014 Grand Témoin du projet pédagogique du lycée Georges-Cabanis de Brive : « Usiner pour le devoir de Mémoire », sollicité en 2014-2015 de participer au projet pédagogique du collège Jean-Moulin de Brive, intitulé « Résistances ». Le film réalisé à cette occasion présenté lors d'une matinée festive au cinéma Le Rex à Brive le 30 mai 2015, est visible sur le site internet CANOPE-Corrèze. Ces deux actions ont immortalisé ses témoignages, après ceux qu'il avait confiés à l'ANACR-Corrèze dans le DVD « Faits de Résistance en Corrèze », à Peuple et Culture de Tulle et aux réalisateurs des films sur le drame de Tulle des 9 et 10 juin 1944. En 2015, il fut associé à la réalisation par l'ANACR de la réédition du Mémorial de la Résistance et de la Déportation en Corrèze, qu'il préfaça avec le Préfet de la Corrèze, et le 18 avril à l'organisation avec les mairies de Tulle et Saint-Pardoux la Croisille, un hommage à Gilbert Bugeac, Compagnon de la Libération. Le 30 avril 2016, il avait été la cheville ouvrière de l'inauguration, à Gros-Chastang, d'une plaque en hommage aux médecins et personnels du service de santé des FTP à Brigoux. En octobre 2014, Jean Maison avait, ayant participé à la réalisation de la plaquette présentant aux délégués l'historique de la Résistance en Corrèze, chaleureusement accueilli le congrès national de l'ANACR à Brive, contribuant à son succès final.

Marcelle PETIT (ANACR-RATP)

Née le 1^{er} janvier 1921 à Vitry-le-François et décédée le 14 juillet 2016, Marcelle Petit, Résistante FTPF, fut de 1943 à 1944 agent de liaison du Front National de lutte pour la libération et l'indépendance de la France. Résistante en Haute-Saône auprès de Pierre Georges (le futur colonel Fabien), elle le soigna par la suite quand, le 13 août 1944, Fabien, participant lors de l'insurrection parisienne à l'attaque avec ses FTP et l'appui de gendarmes résistants du dépôt SNCF de Châtillon-Montrouge occupé par les Allemands, fut blessé à la cuisse. Après-guerre, elle travailla pendant 32 ans à la Caisse Centrale d'Assurance Sociale (CCAS) de la CMP devenue par la suite la RATP, ainsi que pour le CERATP. Membre d'honneur de l'ANACR-RATP et du Comité fédéral des ACVG-RATP, elle était titulaire de plusieurs décorations dont la Médaille de la Résistance, les Croix de CVR, du Combattant 1939-1945 avec barrette, le TRN ; elle était Officier de la Légion d'Honneur.

Victor HORDAN alias « Mousse », Marcel DEVIDAL (Puy-de-Dôme)

Disparu en juin dernier à l'âge de 88 ans, Victor Hordan était né le 5 avril 1928 en Slovénie (ex-Yougoslavie). Mineur de fond à l'âge de treize ans et Combattant volontaire de la Résistance, « Mousse » a servi dans la 15^e Cie du Mont-Mouchet du 18 mai au 15 juin 1944 avec son chien « Falotte ». « Mousse » sera ensuite intégré au bataillon de Chaudes-Aigues du 12 au 22 juin 1944. Après cette période dans le Cantal, Victor retrouvera le Puy-de-Dôme au sein du 4^e bataillon d'Auvergne, du 23 au 28 août 1944. C'est là qu'il combattra avec 54 autres Résistants contre 1.800 SS à la bataille de Chaméane, le 30 juillet, sous les ordres du commandant René Buret. Du 7 janvier au 17 mai 1944, « Mousse » sera chargé de la diffusion de tracts et de journaux clandestins, du recrutement des jeunes, du transport d'armes et il sera agent de liaison pour conduire les réfractaires au maquis.

Marcel Devidal, né en 1927, nous a quittés

à l'âge de 88 ans, Combattant Volontaire de la Résistance, il avait reçu la médaille de portedrapeau de l'ANACR pour 25 ans de service.

L'ANACR du Puy-de-Dôme a aussi déploré la disparition d'Etienne SALIS, Combattant Volontaire de la Résistance, Invalide de guerre.

Gaston VICKY, Paul PHILIBERT, Pierre-Paul PANCRAZI (Rhône)

Né en Franche-Comté, Gaston Vicky entre dans la vie active à 14 ans comme employé dans une imprimerie de Besançon avant de s'orienter vers la photographie. En septembre 1942, comme beaucoup de jeunes, il est requis comme bûcheron. Refusant le S.T.O., il devient réfractaire et clandestin, puis il rejoint le maquis en avril 1943. A la Libération, comme beaucoup de ceux qu'on appelait alors les maquisards, il s'engage pour la durée de la Guerre et rejoint la 1^{re} Armée où il est affecté dans une unité de transmission au sein de laquelle il poursuivra le combat jusqu'à la capitulation sans condition de l'Allemagne. Il retournera à la vie civile en décembre 1945 et de retour à Besançon il reprend son travail de photographe ? Venu en Région lyonnaise, il était fortement impliqué dans l'activité du Comité départemental ANACR du Rhône dont il était le Porte-drapeau.

Paul Philibert, en 1944 élève de 4^e année à l'école professionnelle de Voiron, doit interrompre brutalement ses études. En effet, suite à l'assassinat du chef de la milice et de membres de sa famille par quatre de ses camarades, 20 élèves du lycée sont arrêtés (2 seront fusillés et 9 seront déportés à Dachau). Il se réfugie alors à Saint-André-de-Rosans dans les Hautes-Alpes et rejoint la Résistance FTPF. Il participe les 19 et 20 juin 1944 avec 80 autres Résistants à de violents combats contre une colonne motorisée de 300 soldats allemands. Le 22 août, il prend part à la bataille du bois saint-pierre à Nyons contre une colonne allemande composée de 4 ou 5 véhicules semi-chenillés et de 150 hommes faisant route vers Nyons. 200 hommes de la Résistance sont chargés de stopper le convoi. Un canon de 37mm récupéré sur les Allemands permet aux Résistants de tenir leur position jusqu'à l'arrivée des troupes américaines.

Paul Philibert quitte le maquis le 3 septembre 1944 et peut reprendre ses études. Bien qu'ayant réussi le concours d'entrée à l'Institut polytechnique de Grenoble, il s'engage dans l'armée et poursuivra la guerre au sein de la 27^e division alpine avec laquelle il participe à l'occupation de l'Autriche. Il est démobilisé le 27 octobre 1945 et fera carrière aux ateliers d'élaboration de Villeurbanne où il terminera sa carrière comme ingénieur en chef.

Pierre-Paul Pancrazi, secrétaire-trésorier de l'ANACR d'Oullins et membre du comité directeur départemental de l'ANACR du Rhône, avait rejoint à 16 ans lors de la libération de Privas les FFI, avec lesquels il participera aux combats de la vallée du Rhône jusqu'à la libération de Lyon. Il s'engage dans la 1^{re} Armée française pour poursuivre le combat, ce qui le conduit à Briançon, vers la frontière italienne. Il sera ensuite affecté en Alsace au nord de Strasbourg, avant d'être affecté en Haute-Maurienne, puis en Italie dans la Région de Turin, où il se trouve le 8 mai 1945. Après un passage en Autriche puis à Berlin, il sera en Zone française d'occupation en Allemagne. Après avoir quitté l'armée en 1947, il commencera une carrière dans la police, au Maroc, en Algérie, en Région parisienne puis en 1965 comme inspecteur principal à Oullins où il prendra sa retraite.

Je mène depuis trois ans un travail documentaire intitulé *Rappelle-toi Barbara* sur les femmes ayant vécu la Seconde Guerre mondiale. J'ai jusqu'ici recueilli des témoignages de femmes en France, en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Pologne.

J'habite à Lille et en France, je me suis entretenue avec des femmes nordistes, parisiennes et bretonnes.

Je suis actuellement à la recherche de femmes ayant vécu plus au sud (vers Lyon, Grenoble, dans les Alpes) ayant été Résistantes à l'époque, qui pourraient me raconter un souvenir.

Contacteur Maureen RAGOUCY
Tél : 00 33 (0)6 19 79 85 11
E-mail : maureenragoucy@gmail.com

Je souhaiterais avoir des informations sur le parcours militaire de mon père, qui portait les mêmes nom et prénom que moi, Ali BEZZAZ.

Je sais qu'il a reçu la Croix de guerre au titre FFI, remise par le colonel Leoni Riviere au mois d'août 1946, je pense le 9. J'ai aussi un numéro de recrutement n° 23113 il a eu aussi une citation à l'ordre du régiment il était sergent.

Je n'ai pas plus d'informations que ça, en espérant que vous pourrez m'aider...

Contacteur Ali BEZZAZ
80 avenue Laferrière. 94000 - CRETEIL
Port : 06 82 25 91 80
E-mail : a.bezzaz@orange.fr

Fille, petite-fille et nièce de résistants de la guerre 1939/1945 mon nom de jeune fille est LLOP. Mon Papa et mon parrain sont décédés. Mon oncle était un des responsables du "Réseau AJAX".

J'ai récupéré des documents concernant la Résistance, dont un diplôme attribué le 19 mars 1947 à un certain Jacques LEONETTI - né le 4 décembre 1917 à Paris ayant appartenu au réseau "AJAX"-Candide sous le pseudo «Le Gourmand»; le numéro figurant sur ce document est le 544, attribué par Monsieur Achille Peretti.

Je souhaiterais retrouver la famille de cette personne afin de pouvoir lui remettre l'original de ce diplôme. Qui pourrait m'aider ?

Merci pour toute réponse
Janine COUPARD-LLOP
E-mail : jcopard@orange.fr

On m'avait prêté un livre il y a longtemps et aujourd'hui je voudrais le relire, or je ne le trouve nulle part. D'après mes recherches, il a été édité en 1994 par l'ANACR 65 sous le titre «Ceux des maquis de Nistos et d'Esparros».

Qui pourrait me dire où je peux trouver ce livre ?

Contacteur Laura CASTERAN
E-mail : laurac644@gmail.com

Je suis la fille d'Andrée SANTONI, née BOZIERE le 29 février 1920 à Issy-les-Moulineaux.

Ma mère a été arrêtée pour avoir aidé la Résistance. En 1943, elle a été jugée par un tribunal militaire allemand et condamnée à 4 ans de prison pour "behilfen zum fahnenflug" (provocation à la désertion) et "Volksschadling" (la peste du Reich). Elle a été déportée de Bitche (14 juillet 1943) en Allemagne (n° 831/43) et libérée par les Américains le 9 juin 1945. Décédée en 1967, elle était divorcée de Jean-Dominique Santoni et remariée avec Veale Moriarty.

Je suis à la recherche de documents concernant son procès qui a eu lieu le 20 mai 1943 devant le Tribunal de la Feldkommandantur du Gross Paris, de tout autre document concernant

sa déportation ainsi que son action dans la Résistance.

Aussi, il y a une plaque sur le mur de la citadelle de Bitche dédiée à 44 résistants qui sont déportés de Bitche. Les noms des personnes ?

Contacteur Marilyn MORIARTY
8151, Faculty avenue
24020-ROANOKE, (Virginia) Etats-Unis
Tél : 54 03 62 66 38
E-mail : mmoriarty@hollins.edu

J'effectue des recherches sur la période de Résistant de mon père, qui a appartenu au bataillon FFI Courcier - dont le chef principal était Raymond Courmont alias Courcier - du secteur du vieux Lille à Lille(59), son chef direct étant A. Lalau alias Varennes.

Où puis-je trouver des renseignements sur ce réseau ? Qui pourrait m'en donner ? Mes recherches auprès du SHD ne m'ont pas permis de trouver suffisamment de détails.

Contacteur Joël PRODHOMME
1 lot. Les Chênes kermès
84300-LES TAILLADES
Tél : 04 90 04 68 98
E-mail : joelprodhomme@yahoo.fr

Petite-fille de Lucienne Prieur, je recherche des renseignements sur plusieurs personnes de ma famille aujourd'hui décédées et qui ont été dans la Résistance : Lucien MORSTADT, Jean MORSTADT, son fils né en 1926, tous deux actifs à Paris et à la Libération, sa fille, Lucienne PRIEUR-MORSTADT, née en 1903 et qui faisait partie des ambulancières de la Croix-Rouge, elle était active à Aurillac en 1940 et aurait sauvé des femmes et des enfants sous les attaques de l'aviation ennemie.

Contacteur Bénédicte GASPARD
E-mail : gaspardbenedicte@gmail.com

Mon père - mort à 52 ans et qui ne parlait pas beaucoup de toute cette période sombre - s'appelait Roger BUSSIERE, né à Chinon, maquisard du maquis d'Epéron, je crois. Y aurait-il une trace de lui dans des archives publiques ou privées ? Jacques JEUDI était son ami. Tous deux faisaient sauter les voies ferrées à St Pierre des Corps pour empêcher les trains de partir.

Contacteur Michelle BARRIER-BUSSIÈRE
2067, Marcel Pagnol, 06610- LA GAUDE
Tél Port : 0033621536139
E-mail : mibarrierbussiere@yahoo.fr

George Charles EVENDEN, né le 4 septembre 1910, faisait partie du Royal West Kent Regiment 4th division-British expeditionary Force, Private nb 6341213. Il fut capturé à Cassel le 28 mai 1940.

S'étant évadé, il rejoignit la Résistance française et Edmond DOMPSIN à Lomme (Nord). Il fut re-capturé par la Gestapo le 24 septembre 1943. Qui pourrait me donner des informations sur Edmond Dompain, ses activités de Résistance ? Est-ce que le nom de Louis LE BLANC évoque quelque chose ? Qui pourrait me dire où chercher ? Merci par avance.

Contacteur Bernard BAKER
E-mail : bernardbaker@blueyonder.co.uk

Je recherche des informations sur un Résistant faisant partie du réseau Ronsard à Paris, Charles-Régis MERIC, né le 8 avril 1913 à Paris(4), arrêté le 11 juillet 1944 à Paris, interné à Fresnes, déporté le 15 août 1944 à Weimar et Dora et le 6 avril 1945 à Ellrich.

Il avait aussi été militaire avant la capitulation, il était incorporé télégraphiste au 18^e régiment du génie, compagnie 154.

Contacteur Thomas BAILLY
E-mail : baillythomas02@hotmail.fr
rampe de Renoupré 5
4821- ANDRIMONT (Belgique)
Tél Port : + 32498520155

Le pasteur Michel JAS, d'Uzès, Gard, est en recherche d'informations concernant son père, le lieutenant Charles JAS ; ce dernier était lieutenant au camp de Caillet à Marmande dans la Drôme au cours de l'été 1944 ; sa compagnie a participé à la bataille de Montélimar. Si, par hasard, un ancien camarade, ayant eu Charles JAS comme lieutenant, se souvient de cette époque, aurait-il l'amitié de...

Contacteur Robert CHAZAL
Tél. 04 66 39 23 14
E-mail : robert.chazal0449@orange.fr

Le «Vigueses Studies Institute» a entrepris, il y a trois ans, la réalisation d'une trilogie sur la Seconde Guerre mondiale et Vigo. Je dois faire une partie importante du livre, qui sera publié en 2018.

Je recherche des renseignements sur ceux qui sont nés à Vigo (les «Vigueses»), en Galice, et qui ont été impliqués d'une manière ou d'une autre dans la Seconde Guerre mondiale (combattants, guérilleros, déportés, etc.).

En ce qui concerne les Vigueses qui se sont battus ou ont participé à la Résistance en France, je suis preneuse de toute information les concernant.

Pour ce qui est de la déportation de natifs de Vigo, j'ai déjà commencé à enquêter et à rassembler de la documentation, mais je recherche des informations complémentaires concernant neufs d'entre eux déportés à Mauthausen : Domingo CASTRO MORALES, né le 9 mai 1910, déporté le 27 janvier 1941 et décédé à Hartheim le 2 février 1942, Manuel FERNANDEZ GUTIERREZ, né le 13 mars 1914, déporté le 14 mai 1941 et décédé à Gusen le 4 novembre 1941, Antonio HOYA ALONSO, né le 15 avril 1913, déporté le 25 janvier 1941 et libéré le 5 mai 1945, Agustin CAMESELLA FERNANDEZ, né le 7 octobre 1907, déporté le 27 janvier 1941, décédé à Gusen le 1^{er} novembre 1941, Camilo MARIA DIAZ, né le 4 mai 1898, décédé le 18 janvier 1942, Marcelino MARINO LAGO, né le 22 décembre 1917, déporté le 13 décembre 1940, libéré le 5 mai 1945, José NOVOA BROVA, né le 28 août 1915, déporté le 26 avril 1941, libéré le 5 mai 1945, Ricardo RODRIGUEZ FERNANDEZ, né le 13 mars 1910, déporté le 27 janvier 1941, décédé à Hartheim le 7 février 1942, et Francisco RODRIGUEZ OTERO, né le 25 mai 1911, déporté le 27 janvier 1941, libéré le 5 mai 1945 ; ainsi que sur deux déportés à Neuengamme, Eudaldo MARTINEZ MENDEZ, né le 8 mars 1917, déporté depuis le camp de Compiègne le 25 mai 1944, libéré le 15 avril 1945, Manuel SANCHEZ JALDA, né le 2 juillet 1915, déporté lui aussi depuis Compiègne le 24 mai 1944, libéré à Bergen-Belsen le 15 avril 1945, et sur un déporté à Dachau depuis Compiègne le 26 juin 1944, Antonio IGNACIO ALVAREZ, né le 8 août 1914, qui sera libéré le 30 avril 1945. De même que sur José SANCHEZ, né le 3 août 1915

Quelqu'un pourrait-il m'aider, ou m'aider à entrer en contact avec quelqu'un pouvant le faire ?

Contacteur Maria TORRES
E-mail : martorcel@gmail.com

IMAGES DES COMPORTEMENTS SOUS L'OCCUPATION

Un colloque international sur ce thème, co-organisé par l'Université Rennes 2 et la Fondation de la Résistance, s'est tenu sous la direction de Jacqueline Sainclivier, Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie à Rennes les 2 et 3 avril 2014.

L'ouvrage publié cette année par les Presses universitaires de Rennes en sont les actes et rassemble les 18 contributions émanant d'historiens universitaires français et belges ; ces derniers, Buno Benvindo et Chantal Kesteloot, livrent une intéressante approche de la restitution de la mémoire de la Résistance – et en contrepoint de la collaboration – en Belgique, marquée par la séparation – avant, pendant et après la guerre – du pays en deux communautés aux relations compliquées.

L'on peut comprendre – ainsi que l'écrivent dans leur introduction les trois directeurs des travaux du colloque – que les «historiens préfèrent souligner l'importance du travail de mémoire en montrant la nécessité d'analyser de façon critique les constructions, déconstructions et reconstructions qui tiennent lieu de grilles de lecture du passé...», et les suivre quand ils attirent l'attention sur les pressions mémorielles qui, évoluant avec le temps, ont modifié et modifient au fil des ans l'approche historique des événements.

A cet égard est intéressante la contribution de Pierre Laborie sur «Les comportements collectifs et la mémoire gaulliste...». Après avoir fait justice des poncifs sur les «40 millions de pétainistes» chers à Henri Amouroux ou le «mythe résistancialiste gaullo-communiste», notion développée jusqu'à nos jours par des historiens tels Henri Rousso, Pierre Nora, Christian Delporte ou Olivier Wieworka et qui est – hélas – reprise par des manuels scolaires, il approche bien plus finement l'appréciation du général sur la Résistance intérieure qui, il est vrai, voit dans les participants à la Résistance une élite, et cite opportunément la phrase de Malraux : «*Nous avons vécu de la complicité de la France. De toute la France ? Non. De celle qui a suffi.*»

Tout aussi intéressant, mais prêtant bien plus à discussion – on regrettera d'ailleurs que lors de ces colloques, ou du moins dans les actes publiés, le traitement d'un thème soit univoque et non confronté à d'autres, notamment à ceux d'acteurs de l'histoire qui ne sont pas encore tous disparus – est l'examen dans ses évolutions et permanences



par Jean-Marie Guillon de ce qu'il appelle «la vulgate» du discours communiste sur la Résistance.

De même les contributions de Catherine Lacour-Astol sur «Résistantes et Résistance féminine...», de Jacqueline Sainclivier sur «L'occupant allemand dans la représentation des français après 1945» ou de Thomas Fontaine interrogeant sur ce «Qu'est-ce qu'un déporté ?» complètent les connaissances ou pallient leur absence.

Est aussi à souligner l'intérêt de la deuxième partie de l'ouvrage qui aborde notamment le rôle des historiens, des enseignants, des témoins, dont l'intitulé – «Transmission des savoirs ou transmission des croyances» – ne peut que susciter le débat ; c'est-à-dire qu'on peut ne pas partager tout ce qui est dit.

Pour autant, ce livre est d'un apport précieux.

Images des comportements sous l'Occupation, Mémoires, transmissions et idées reçues, sous la direction de J. Sainclivier, J.-M. Guillon et P. Laborie, 258 pages. Presses Universitaires de Rennes, 21 €.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne au *Journal de la Résistance* (4 n^{os} par an, 15 €)

Nom : Prénom :

Adresse :

Remplir très lisiblement en lettres capitales, en précisant n° de rue, et - si nécessaire - d'immeuble, d'escalier et d'appartement, code postal et localité.

Renvoyer avec votre règlement par chèque de 15 € à l'ordre de la SARL France d'Abord

A : ANACR-Journal de la Résistance, 79 rue Saint-Blaise, 75020-PARIS

EDITION DU 70^E ANNIVERSAIRE



JEAN MOULIN - LA REUNION DU 27 MAI - LES MEMBRES DU CNR - SES STRUCTURES - LA GENESE DU PROGRAMME DU CNR - LE TEXTE DU PROGRAMME - SA MISE EN ŒUVRE - LA MEMOIRE ET LES VALEURS (48 PAGES)

L'EXEMPLAIRE : 6 €. PAR 50 : L'UNITE 5 € ; PAR 100 : L'UNITE : 4 € ; PAR 200 ET PLUS : L'UNITE 3 €. (PORT EN SUS)

A L'ANACR : 79 RUE SAINT-BLAISE, 75020-PARIS

CHRONOLOGIE DE LA RÉSISTANCE, DE LA FRANCE LIBRE, DE LA GUERRE

repères pour aborder la Résistance



Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance

L'exemplaire : 3€

Par 50 : 2,5€ l'exemplaire

Par 100 : 2€ l'exemplaire

à L'ANACR, 79 rue St Blaise 75020 PARIS

LE JOURNAL DE LA RÉSISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration
79, rue St-Blaise, 75020 Paris

Directeur de Publication : Louis CORTOT

REDACTION - ADMINISTRATION

79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS

Tél. : 01 44 64 90 08 - LCL : 5236 S

e.mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

ABONNEMENTS

France	13 €
Etranger	15 €
Abonnement de soutien	25 €
Le numéro	3,5 €

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Prrière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Edité par la S.A.R.L. FRANCE D'ABORD

Le gérant : Jean-Paul RIFFAULT

Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 0519A06405

Imprimerie Multi Incoorpo Photo

3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris

Tél. : 01.40.03.96.60